



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
RHÔNE-ALPES

Sommaire

3 LE MOT DE LA DIRECTION

4 LA DREAL RHÔNE-ALPES EN QUELQUES MOTS

6 LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

OS 1 - Coordonner et contribuer à la réduction des émissions à effet de serre, et autres polluants atmosphériques ainsi qu'à l'adaptation aux changements climatiques

OS 2 - Préserver la biodiversité, en assurant une meilleure protection et gestion des richesses naturelles

OS 3 - Promouvoir une gestion durable et économe des ressources du territoire, en particulier l'eau et les matériaux

OS 4 - Développer une approche intégrée des risques technologiques et naturels afin de les réduire

OS 5 - Lutter contre les pollutions, les nuisances et prévenir les risques sanitaires

OS 6 - Encourager une politique d'aménagement résolument économe, vis-à-vis du foncier naturel et agricole

OS 7 - Développer une politique de l'habitat adaptée aux besoins locaux, au service de la politique urbaine et de la cohésion sociale

OS 8 - Développer une politique des transports et des déplacements, à même de répondre aux besoins de la population en réduisant leur empreinte en matière d'environnement et de risques

OS 9 - Développer en interne une forte capacité en matière de connaissance et de prospectives, et la diffuser très largement

OS 10 - Renforcer la mise en cohérence des enjeux, correspondant aux champs de compétences très divers de la DREAL

OS 11 - Favoriser une gestion durable des territoires par la territorialisation du Grenelle, au travers d'une mise en oeuvre cohérente et en privilégiant la pratique de la gouvernance à cinq

OS 12 - Favoriser la transition vers une économie verte et équitable, en développant l'usage des technologies et des produits issus des filières stratégiques

27 L'ACTION DE LA DREAL SUR LA ZONE DE DÉFENSE SUD-EST

28 L'ACTION DE LA DREAL SUR LE BASSIN RHÔNE MÉDITERRANÉE

30 QUELQUES-UNES DES PUBLICATIONS DE LA DREAL EN 2013

31 LA DREAL EN ACTION DANS LES DÉPARTEMENTS

48 LES FONCTIONS SUPPORT

50 ORGANIGRAMME

51 GLOSSAIRE



Parmi les événements marquants de l'année 2013, il convient de souligner d'emblée la signature d'une charte par l'ensemble des DREAL et leurs deux ministres de tutelle.

Dans cette charte sont mis en exergue cinq engagements forts des DREAL concernant la conduite de leurs missions. Deux sont à souligner tout particulièrement :

- veiller au quotidien à la prise en compte des trois piliers du développement durable (préservation de l'environnement, développement économique, cohésion sociale) tout en cherchant la conciliation des enjeux et des usages ;
- s'inscrire dans une logique de proportionnalité pour l'ensemble des documents et des décisions que la DREAL établit.

Ces engagements sont précisés en page 4 du présent document.

Par ailleurs, la DREAL dispose d'un document stratégique régional (DSR) qui a pour objectifs de décliner de façon cohérente et synthétique une stratégie régionale unifiée des ministères au regard des enjeux territoriaux, de présenter une vision prospective de la gestion des ressources humaines et de préciser les modalités de coordination des principaux acteurs publics (services de l'État en région).

Élaboré au moment de la création de la DREAL en 2010 puis actualisé en 2012, le DSR fait l'objet d'une révision complète engagée en septembre 2013 et qui s'achèvera fin 2014.

Comme les années précédentes, la présentation du bilan de l'année 2013 pour la DREAL Rhône-Alpes s'appuie sur les orientations stratégiques régionales déterminées dans le DSR de 2012 afin de mettre en avant cette approche très transversale, dite « intégrée ». Préoccupés d'améliorer en permanence la communication sur nos actions et de mieux faire comprendre les enjeux et les objectifs atteints, nous avons introduit certaines évolutions :

- une entrée territoriale, avec un meilleur affichage de nos missions interrégionales mais aussi départementales ;
- l'introduction de chiffres clés ;
- des pages moins denses, ciblées sur des faits marquants.

Ce rapport d'activité traduit une nouvelle fois l'engagement indéfectible et la mobilisation des agents de la DREAL sur les nombreuses missions qu'ils portent au quotidien.

Nous les en remercions vivement et vous souhaitons une bonne lecture.

L'équipe de direction

Françoise NOARS
Jean-Philippe DENEUVY
Yannick MATHIEU
Patrick VAUTERIN

La DREAL Rhône-Alpes

Les missions de la DREAL Rhône-Alpes

La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) est un service régional de l'État relevant du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE) et du ministère du Logement et de l'Égalité des Territoires (MLET).

Sous l'autorité du préfet de région et des préfets de département, elle met en œuvre et coordonne les politiques de l'État en matière de :

- développement et aménagement durables ;
- transition écologique ;
- lutte contre le changement climatique ;
- préservation des milieux (eau, air, sol, nature), de la biodiversité et des paysages ;
- prévention des pollutions, des risques et des nuisances ;
- logement, hébergement, rénovation urbaine ;
- transports.

en recherchant la cohérence entre ces enjeux. ■

Les domaines d'intervention de la DREAL,

Eau Energie
 Climat Air
Biodiversité Transports
Territoires Logement
Prévention des risques
Déplacements

Faire du développement durable
une réalité quotidienne

LA DREAL S'ENGAGE

Pour mener à bien leurs missions, la DREAL prend vis-à-vis de ses partenaires (acteurs socio-économiques, collectivités, associations...) cinq engagements dans la mise en œuvre des lois et règlements.

☑ Mettre en application les principes du développement durable

☑ S'inscrire dans une logique de proportionnalité dans les dossiers qu'elle porte et instruit, contribuant ainsi à sa sécurité juridique

☑ Faciliter l'aboutissement rapide des projets et leur bonne intégration environnementale

☑ Faciliter la participation du public et contribuer à la transparence des décisions

☑ Inscrire leur activité dans une démarche qualité.

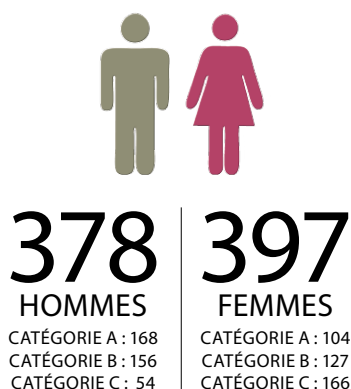
Extrait de la charte d'engagements des DREAL signée par la ministre de l'Égalité des territoires et du Logement, le ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, le secrétaire général des ministères et trois DREAL au nom de l'ensemble des DREAL, DEAL, DRIEA, DRIEE et DRIHL.

2 janvier 2014

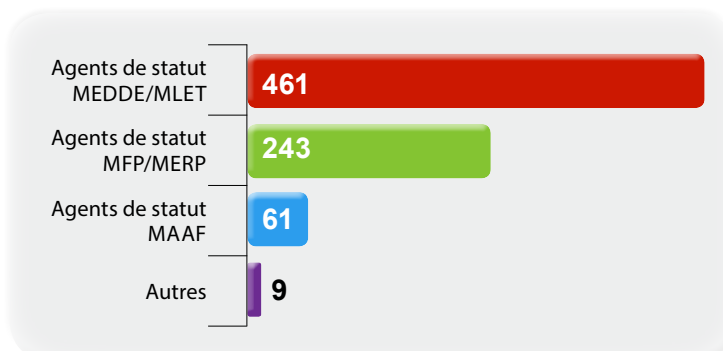
en quelques mots

Les femmes et les hommes de la DREAL, mosaïque de compétences

EFFECTIFS DE LA DREAL



ORIGINE DES AGENTS



Pour le détail des sigles, cf. glossaire page 51

775 agents – 487 au siège à Lyon, 288 répartis sur tous les départements de la région – experts dans leurs métiers, sont guidés par trois principes d'action : être force de proposition et accompagner les projets, diffuser et faire partager une vision intégrée et équilibrée de tous les enjeux, et appliquer, sans état d'âme et avec discernement les réglementations. Tous les agents portent la culture DREAL. Véritable richesse, elle est le fruit de cultures diverses et complémentaires et de la volonté d'intégrer pleinement les enjeux environnementaux et sociaux au cœur de toutes les politiques publiques. ■

Un territoire d'intervention étendu

La DREAL Rhône-Alpes est également :

- DREAL de Bassin Rhône-Méditerranée ;
- DREAL de Zone de défense Sud-Est.

● Lieux d'implantation de la DREAL : les chefs-lieu des 8 départements rhônalpins, mais également Arles (13), Nîmes (30) et Védène (84).



Coordonner et contribuer à la réduction des émissions à effet de serre, et autres polluants atmosphériques ainsi qu'à l'adaptation aux changements climatiques

La mise en place d'un observatoire pour mesurer les effets du changement climatique en Rhône-Alpes



La conférence de lancement de l'Observatoire régional des effets du changement climatique (ORECC) a eu lieu le 6 novembre 2013. Sous le copilotage de la DREAL, la Région et l'ADEME, l'observatoire permettra à toutes les parties prenantes, au premier rang desquelles les collectivités locales en charge de l'élaboration des plans climat, ainsi qu'aux milieux économiques et associatifs d'accéder aux données d'observation, de partager la connaissance et de disposer de méthodes et d'analyse pour les actions d'adaptation en « réponse » au changement climatique.

Cet observatoire est « matérialisé » début 2014 par l'ouverture d'un site internet dédié : orecc.rhonealpes.fr ■

15 avis de l'État sur les PCET

Les plans climat énergie territorial (PCET) sont élaborés par les collectivités « obligées », avec accompagnement des démarches (réseau régional Énergie-Climat).

Les entreprises de plus de 500 salariés sont quant à elles tenues d'élaborer des bilans gaz à effet de serre et plan d'actions en réduction.

Le lancement du plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH)



Une des principales orientations du plan d'investissement pour le logement lancé par le Président de la République le 21 mars 2013 est la mise en œuvre d'un plan de rénovation du parc de logements anciens.

La mise en place d'un service public de la rénovation énergétique a été décidée avec l'objectif d'inciter et d'aider les propriétaires à engager des travaux de rénovation.

Au niveau régional, la mise en œuvre de ce plan est animée par la DREAL et la Direction régionale de l'ADEME.

L'ensemble du territoire a été couvert par des points rénovation info service (PRIS) à destination des particuliers, opérationnels dans tous les départements à la date de lancement du dispositif national :

- dans l'Ain, l'Ardèche, l'Isère et le Rhône ont été mis en place des dispositifs expérimentaux de type « PRIS unique » dont les portes d'entrées locales sont les espaces info énergie (EIE). Ils sont chargés de répondre à l'ensemble des appels et de renvoyer les publics éligibles aux aides de l'ANAH vers les DDT ou directement vers les opérateurs suivant ce qui a été convenu localement ;
- dans la Drôme, la Loire, la Savoie et la Haute-Savoie, les appels sont orientés par la plate-forme nationale ou le site internet, pour les publics éligibles aux aides de l'ANAH directement vers les DDT, pour les autres vers les EIE.

Les appels reçus dans les EIE depuis la mise en place des PRIS ont en moyenne doublé sur la région par rapport à la même période de l'année précédente. Un grand nombre d'appels porte sur le seul changement de fenêtre sans souhait de « bouquets de travaux ». ■

PPA de Lyon, Saint-Étienne et Grenoble

Les 3 plans de protection de l'atmosphère restant à valider mis à l'enquête publique avant la fin de l'année

L'amélioration de la qualité de l'air est un enjeu sanitaire majeur pour le territoire rhônalpin, en particulier pour les agglomérations lyonnaise, stéphanoise et grenobloise où des niveaux élevés de pollution aux particules fines et dioxydes d'azote sont régulièrement constatés.

Le plan de protection de l'atmosphère (PPA) définit la stratégie de réduction des émissions de polluants afin de revenir à des niveaux d'exposition des populations compatibles avec le respect de la réglementation.

Depuis 2011, la révision de ces PPA a fait l'objet d'une très large concertation associant : services de l'État, collectivités, chambres consulaires, organisations professionnelles ou associations. Pour chacun de ces Plans de Protection de l'Atmosphère, toutes les collectivités locales ont été consultées et une enquête publique a été organisée en 2013, en vue d'une approbation en 2014. ■



Signature de la 100^{ème} charte CO₂ le 19 novembre 2013 à Solutrans



Objectif CO₂

Le 100^{ème} transporteur s'est engagé en Rhône-Alpes

Le 19 novembre 2013, dans le cadre du salon Solutrans à Lyon, a eu lieu une manifestation en l'honneur de la centième entreprise de transport routier de la région

Rhône-Alpes s'engageant sur la réduction des émissions de dioxyde de carbone (CO₂).

La démarche « Objectif CO₂ - Les transporteurs s'engagent » est portée en Rhône-Alpes par la DREAL et l'ADEME, en collaboration avec les syndicats professionnels de transporteurs (FNTR, FNTV et TLF), la chambre de commerce et d'industrie régionale et l'association pour le développement de la formation professionnelle dans les transports.

Elle vise à :

- améliorer la performance environnementale du transport routier, en favorisant la réduction des consommations de carburant et, par conséquent, des émissions de CO₂ ;
- fournir aux transporteurs une méthodologie cohérente, fiable et reconnue au niveau national, avec un suivi des engagements pris et des gains obtenus en matière de réduction des émissions de CO₂.

Quatre ans après le lancement de la démarche, 100 entreprises de transport de la région Rhône-Alpes se sont engagées. Les plans d'actions retenus par ces entreprises concernent 16 500 véhicules à moteur. Ils doivent permettre d'éviter annuellement les rejets de plus de 80 000 tonnes de CO₂. Ces chiffres témoignent de la mobilisation des transporteurs routiers rhonalpins pour lutter contre le changement climatique. ■

La participation au débat national sur la transition énergétique

À l'issue de la conférence environnementale, de septembre 2013, le gouvernement a décidé d'engager un débat national sur la transition énergétique a été acté par le gouvernement. Une part majeure a été donnée à la tenue décentralisée et citoyenne du débat. L'ensemble des régions et territoires ont ainsi organisé des manifestations de natures diverses, impliquant un nombre de concitoyens conséquent, souvent au plus près des réalités de terrain et des porteurs.

Rhône-Alpes s'est mobilisée pour ce rendez-vous national : 107 ateliers-débats et 36 conférences ont eu lieu partout sur le territoire régional, rassemblant près de 10 000 participants.

Début juillet 2013, la synthèse régionale des débats rhonalpins a été transmise au Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

Le débat sur la transition énergétique s'est articulé autour de questions essentielles. Comment aller vers l'efficacité énergétique et la sobriété ? Quelle trajectoire pour atteindre le mix énergétique en 2025 ? Quels choix en matière d'énergies renouvelables et de nouvelles technologies de l'énergie et quelles stratégies de développement industriel et territorial ? Quels coûts, quels bénéfices, quels financements de la transition énergétique ? Quelle gouvernance ? Quel rôle notamment pour l'État et les collectivités ?

Ce travail conséquent en région doit permettre au gouvernement de présenter en 2014 un projet de loi sur la transition énergétique. ■

Le développement des énergies renouvelables

En Rhône-Alpes en 2013 :

- plus de **40 000 installations photovoltaïques** correspondant à **39MW** de puissance raccordée (+15 % par rapport à 2012)
- **60 installations éoliennes** représentant une puissance de **169MW**. Depuis 2011, on constate une stagnation de la filière dans la région.

Préserver la biodiversité, en assurant une meilleure protection et gestion des ressources naturelles

De nouveaux espaces protégés en Rhône-Alpes



Réserve naturelle nationale du Haut-Rhône - Roselière du méandre du Saugey, Brangues, © R. Quesada

La stratégie régionale de création des aires protégées (SCAP) a été approuvée fin 2012. Fin 2013, 22 des 38 projets sont d'ores et déjà concrétisés ; les derniers en date sont :

- l'arrêté préfectoral de protection du biotope des coteaux de Seyssuel (7 juin 2013) ;
- la réserve naturelle régionale de la tourbière des Saisies (11 juillet 2013) ;
- **la réserve naturelle nationale du Haut-Rhône français** créée par décret du 4 décembre 2013. Cette 27^{ème} réserve naturelle nationale en Rhône-Alpes a abouti au bout de 8 ans de concertation et d'instruction. Elle s'étend sur 1707 hectares, 26 km de fleuve principalement des habitats forestiers alluviaux sur 14 communes de l'Isère, de l'Ain et de la Savoie. Elle complète sur la partie amont du fleuve le réseau des espaces naturels protégés.

L'aboutissement de ces projets doit permettre la création de 15 000 hectares supplémentaires d'espaces protégés ce qui les porterait à près de 5 % du territoire régional contre 4,75 % aujourd'hui.

Pour ses 40 ans le Parc national des Écrins s'est doté d'un territoire d'adhésion défini suite aux délibérations des communes qui se sont prononcées favorablement à hauteur de 78 % sur le décret approuvant la charte du 28 décembre 2012.

Pour le Parc national de la Vanoise, la charte a été approuvée par le conseil d'administration et est en consultation ministérielle en vue de son approbation par décret. La définition du territoire d'adhésion dépendra au final de l'adhésion des communes qui seront consultées au terme de la procédure. ■

Natura 2000

Le réseau Natura 2000 continue d'évoluer. En 2013, six dossiers d'extensions de sites ont été transmis au Ministère en vue des consultations interministérielles, et des consultations locales ont été lancées en vue de l'extension de 7 sites et de la proposition d'un nouveau site au titre de la directive Habitats Faune Flore : le site du Lac Léman en Haute-Savoie (qui est déjà une zone de protection spéciale, pour les oiseaux).

Le site « Haute vallée du Lignon » (Haute-Loire) a été étendu sur la commune de Mars en Ardèche.

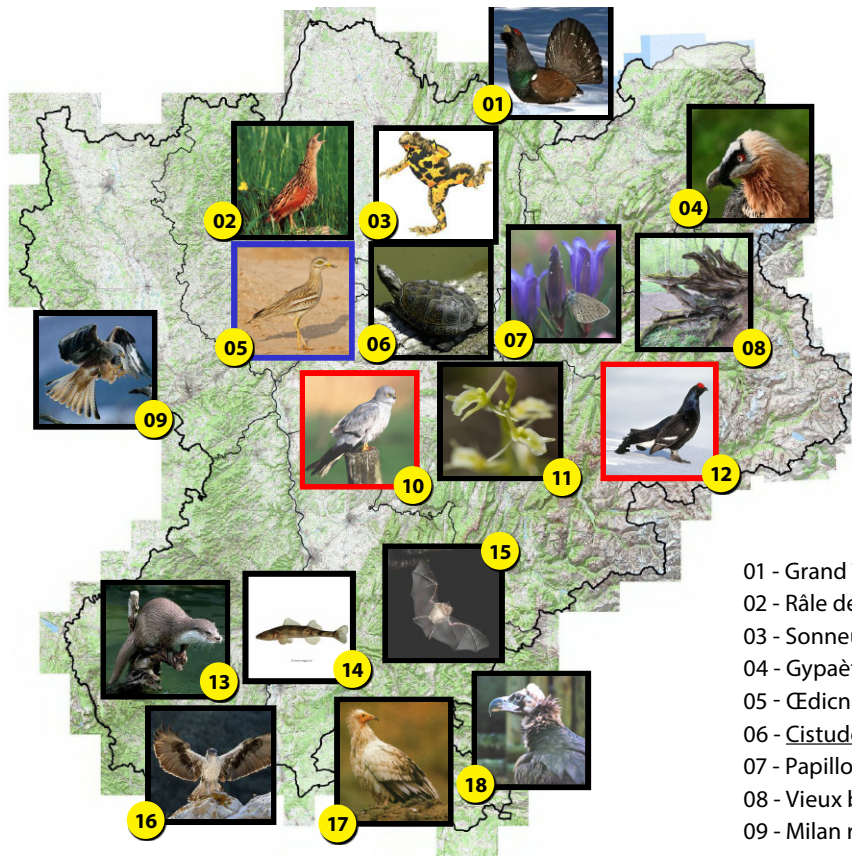
Les 166 sites (131 désignés au titre de la directive Habitats et 35 au titre de la directive Oiseaux) couvrent 11 % du territoire, 79 % des documents d'objectifs sont validés. Les collectivités locales ont pris en charge 3 nouveaux sites et pilotent désormais 119 sites.

Les 225 contrats Natura 2000 signés depuis 2003 (dont 24 en 2012) concernent 90 sites (dont 4 nouveaux). Seules 3 chartes ont été signées en 2013 portant à 89 chartes signées depuis 2009 sur 24 sites. ■



Une **réserve naturelle** est un outil de protection à long terme d'espaces, d'espèces et d'objets géologiques rares ou caractéristiques, ainsi que de milieux naturels fonctionnels et représentatifs de la diversité biologique en France.

Les sites sont gérés par un organisme local en concertation avec les acteurs du territoire. Ils sont soustraits à toute intervention artificielle susceptible de les dégrader mais peuvent faire l'objet de mesures de réhabilitation écologique ou de gestion en fonction des objectifs de conservation.



Plans nationaux d'action espèces protégées coordonnés par la DREAL Rhône-Alpes *

Plans nationaux d'action déclinés en Rhône-Alpes

Plan régional d'action

Plan local d'action

- | | |
|--------------------------------|------------------------------|
| 01 - Grand Tétrás | 10 - Busards |
| 02 - Râle des genets | 11 - Liparis de Loesel |
| 03 - Sonneur à ventre jaune | 12 - Tétrás lyre |
| 04 - Gypaète barbu | 13 - Loutre |
| 05 - Cedicnème criard | 14 - <u>Apron du Rhône</u> * |
| 06 - <u>Cistude d'Europe</u> * | 15 - Chiroptères |
| 07 - Papillons Maculinea | 16 - Aigle de Bonelli |
| 08 - Vieux bois | 17 - Percnoptère d'Égypte |
| 09 - Milan royal | 18 - Vautour moine |

Le plan national **Loup** 2013-2017 approuvé

Le nouveau plan national Loup a été approuvé en mai 2013. Il définit pour les quatre ans à venir les principes, les objectifs et les moyens de la politique de l'État français relative au loup dans le cadre des engagements internationaux de la France pour la préservation de la biodiversité.

Les nouvelles dispositions du plan tiennent compte du développement démographique et géographique de la population de loups dans l'écosystème alpin et vers les nouvelles zones de colonisation. Dans ce cadre, des arrêtés ministériels ont été pris pour définir les tirs de défense sur les zones de présence du loup ainsi que les possibilités de tirs de prélèvement en cas d'attaques répétées sur les troupeaux protégés.

La DREAL assure une mission de coordination et de communication à l'échelle du territoire national, notamment sur les nouvelles zones de colonisation du loup : Lorraine, Auvergne...

En 2013, elle a assuré la présentation du plan dans 11 départements (dont l'Ain, l'Ardèche et l'Isère pour Rhône-Alpes) à l'occasion des comités départementaux grands prédateurs auxquels elle participe.

Des bilans des dommages et des analyses cartographiques sont réalisés très régulièrement. Elle gère également la diffusion des outils d'information et de communication sur le loup.

Pour plus d'informations, consulter le site internet dédié au loup : www.loup.developpement-durable.gouv.fr ■

Parcs naturels régionaux

La procédure de renouvellement du label du parc naturel régional (PNR) des Monts d'Ardèche s'est poursuivie en 2013 avec un avis favorable du Conseil national de protection de la nature le 17 décembre 2013. Il s'agit pour ce parc créé en 2001 de l'aboutissement d'une démarche initiée en 2008. La DREAL est impliquée dans les élaborations ou révisions de PNR au titre des conseils qu'elle procure au PNR et des avis qu'elle produit pour le compte des préfets de région.

En plus du suivi des PNR labellisés, d'autres projets ont été accompagnés par la DREAL en 2013. Tel est le cas des démarches de création des PNR de la Dombes et de Belledonne, dont les études d'opportunité et de faisabilité se sont poursuivies en 2013. ■

Promouvoir une gestion durable et économe des ressources du territoire, en particulier l'eau et les matériaux

Approbation du cadre régional « matériaux et carrières »

Les préfets de 8 départements de Rhône-Alpes ont validé le 20 février 2013 un cadre régional « matériaux et carrières » et ses orientations qui a vocation à orienter la gestion des matériaux à l'échelle de la région en intégrant notamment les enjeux du recyclage des déchets du BTP. Ce cadre régional se caractérise par :



Carrière de Ceyzériat (Ain)

- un état des lieux de la mise en œuvre des schémas départementaux des carrières existants, l'analyse de la filière des déchets du BTP et de la part de valorisation dans chaque département ;
- la définition d'orientations régionales pour la gestion durable des granulats et des matériaux de carrières.

Ce cadre résulte d'un processus d'association et de concertation de toutes les parties prenantes notamment l'UNICEM (Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux), les chambres d'agriculture, les associations de protection de la nature et les conseils généraux.

Parmi les points forts de ce document figure une réduction de 50 % de la capacité maximale autorisée des carrières en eau à l'horizon 2023 avec la nécessité de trouver des substituts en roche massive ou par le recyclage. ■

Lancement du programme d'actions régional nitrates

Dans le cadre de la procédure contentieuse engagée par la commission européenne, l'État français a engagé une profonde réforme de la mise en œuvre des programmes d'actions nitrates.

Cette réforme entraîne la mise en place de programmes d'actions nationaux et régionaux en lieu et place des programmes d'actions départementaux jusqu'alors en vigueur. Le programme d'actions national a été défini par deux arrêtés en date du 19 décembre 2011 et du 23 octobre 2013.

Au niveau régional, le lancement de l'élaboration du programme d'actions régional s'est traduit par une réunion d'un groupe de concertation régional le 8 avril 2013, copiloté par la DREAL et le DRAAF dans les salons de la préfecture de Rhône-Alpes. Il a associé l'ensemble des acteurs concernés par la problématique de la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole (représentants des agriculteurs, syndicats d'eaux potables, associations environnementales). Les travaux seront finalisés au premier semestre de l'année 2014. ■

Les suites des chasses du Haut-Rhône

En juin 2012 a eu lieu l'opération périodique de vidange (ou chasse) des barrages du Haut-Rhône suisse et français. L'objectif est de faire transiter à l'aval les sédiments bloqués dans les retenues et dont le maintien peut générer des problèmes de sécurité.

2013 a été consacrée d'une part à l'achèvement du bilan des chasses de 2012, d'autre part à la réflexion sur la gestion future des sédiments du Haut-Rhône.

Le bilan quantitatif et écologique des chasses a été partagé avec le comité de suivi des chasses, instauré dans cet objectif, et le CSRPN (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel). Les quantités qui ont transité ont

été très importantes. Les conséquences sur les milieux (poissons, oiseaux) ont été fortes côté suisse. Côté français, il apparaît que les mesures de prévention mises en œuvre (pilotage franco-suisse, gestion adaptée des Vieux-Rhône et de champs captant, contrôle des taux de matières en suspension depuis Génissiat, etc.) ont été efficaces. La résilience des populations piscicoles et d'invertébrés benthiques des Vieux-Rhône a notamment été bonne.

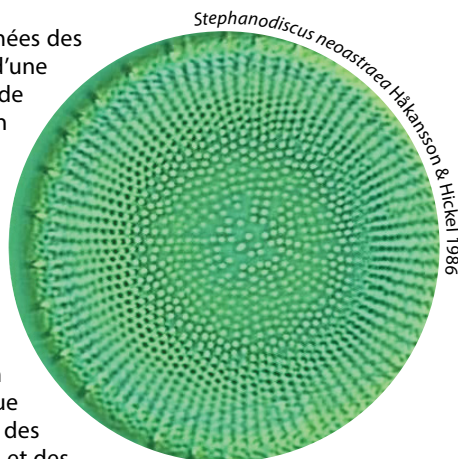
Le groupe de travail franco-suisse missionné par les deux États élabore des scénarios de gestion future des sédiments du Rhône entre le Léman et Lyon : efficacité, faisabilité, impacts. Ses travaux aboutiront mi-2014. ■

Publication de l'Atlas des diatomées

Les diatomées sont des micro-algues brunes colonisatrices des milieux aquatiques, largement utilisées pour apprécier la qualité biologique des cours d'eau, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la directive-cadre européenne sur l'eau (DCE).

Le laboratoire d'hydrobiologie de la DREAL assure depuis plusieurs années la mise en œuvre en régie de l'Indice Biologique Diatomées sur les cours d'eau de la région.

Finalisé en 2013, l'Atlas des diatomées des cours d'eau de Rhône-Alpes, fruit d'une collaboration avec le Centre de Recherche Public Gabriel Lippmann de Luxembourg, propose sous la forme de fiches des illustrations en microscopie des différentes diatomées recensées dans la région depuis la fin des années 1990. La distribution régionale de chacune des espèces a été établie et apparaît sous la forme de cartes de répartition avec classes d'abondance. Chaque fiche propose enfin une synthèse des différents critères d'identifications et des informations relatives à l'autoécologie des espèces.



Près de 600 espèces régionales sont ainsi décrites en six volumes, téléchargeables gratuitement sur le site internet de la DREAL. Il s'agit d'une aide précieuse pour les opérateurs chargés de la mise en œuvre de l'Indice Biologique Diatomées. ■

Les chiffres clés du laboratoire d'hydrobiologie de la DREAL

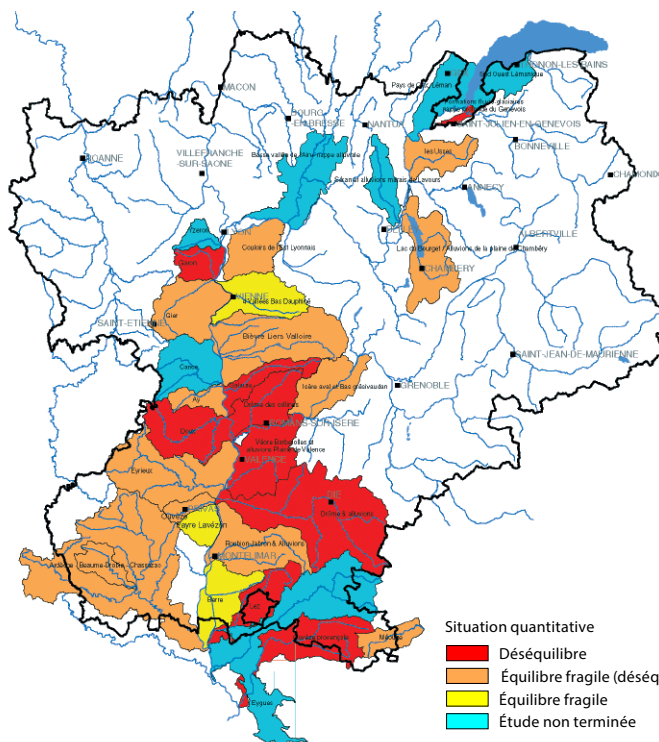
Un programme de surveillance en Rhône-Alpes de **380** stations réparties sur les bassins Rhône-Méditerranée et Loire-Bretagne.

Un suivi en régie (tous réseaux confondus) de **40** stations pour les invertébrés et de **80** stations pour les diatomées.

Gestion quantitative de la ressource en eau

31 bassins versants ou nappes ont été identifiés en déséquilibre quantitatif en Rhône-Alpes. Des études d'estimation des volumes prélevables ont été réalisées sur ces territoires. L'objectif est d'assurer une gestion équilibrée de la ressource en eau, conciliant les besoins des milieux aquatiques et les besoins des usagers.

Les territoires dont le déséquilibre a été confirmé font l'objet d'un classement en zone de répartition des eaux (5 en 2013). Des actions de réduction ou substitution des prélèvements doivent être mises en place (jusqu'à -45%). La période 2014-2015 sera consacrée à l'élaboration des plans de gestion de la ressource en eau sur chacun des territoires. ■



Bilan des études volumes prélevables en Rhône-Alpes - Novembre 2013.

D'autres faits marquants relatifs à la gestion de la ressource en eau sont présentés sur la page Bassin Rhône-Méditerranée (pp. 28-29).

Développer une approche intégrée des risques technologiques et naturels afin de les réduire

Plans de prévention des risques technologiques (PPRT)

7 PPRT approuvés en 2013 :

- dans la Drôme : Portes-les-Valence (DPPV) et Romans-sur-Isère (BAULE et EXSTO)
- en Isère : Voreppe (STEPAN Europe) et Chasse-sur-Rhône (FINORGA)
- dans le Rhône : Chaponnay (INTERRA LOG), Givors (TACS) et Genas (SAFRAM)

9 PPRT mis à l'enquête publique :

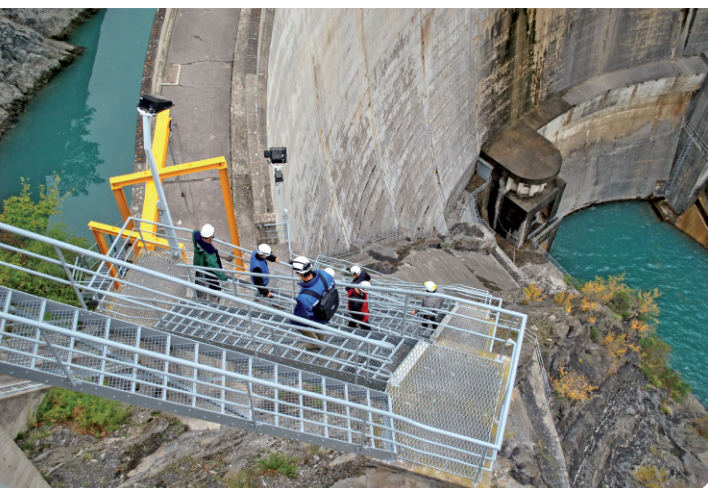
- dans l'Ain : Viriat (TOTAL France) ;
- dans la Drôme : Le Grand Serre (NOVAPEX) et Tricastin (SODEREC) ;
- en Isère : Chasse-sur-Rhône (FINORGA) et Voreppe (STEPAN Europe) ;
- dans le Rhône : Genay (BASF, COATEX) et Genas (SAFRAM) ;
- en Savoie : Frontenex (TOTALGAZ) et Saint-Marcel (MSSA).

... grâce à une mobilisation toujours intense des équipes projet DREAL/DDT en charge de l'instruction des PPRT dans les départements. ■



Les PPRT ont été institués suite à la catastrophe de l'usine AZF de Toulouse de 2001 par la loi n°2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages. Ils ont pour objectifs de résoudre les situations difficiles en matière d'urbanisme héritées du passé et de mieux encadrer l'urbanisation future.

Inspection des installations industrielles et des ouvrages hydrauliques



Inspection du barrage de St-Pierre de Cognet (Isère)



Le projet GRT Gaz Eridan

Réalisation d'une nouvelle consultation administrative à l'été 2013, puis mise à l'enquête publique du projet => voir page 37 (Drôme).

Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) :

1288 inspections de terrain réalisées

Canalisations de transport de gaz et de matières dangereuses :

71 visites de surveillance ;

43 études de sécurité instruites (sur canalisations existantes ou projets GRT Gaz)

Équipements Sous Pression :

40 inspections de surveillance des organismes habilités ;

26 actions de contrôle auprès des services d'inspection reconnus chez les 13 exploitants concernés et 54 actions de surveillance du parc

Ouvrages hydrauliques (barrages et digues) :

125 inspections réalisées (100 sur barrages et 25 sur digues) ;

pour les études de danger, 30 rapports de premier examen (27 barrages et 3 digues) et 1 rapport de clôture (1 digue).



Vue aérienne du site Arkema à Balan (01)

Campagne régionale d'information sur les risques industriels majeurs Une campagne XXL !



Les établissements industriels à risques majeurs doivent informer, au moins tous les 5 ans, les populations riveraines des risques qui les concernent.

En Rhône-Alpes, afin de mutualiser les moyens et de sensibiliser le plus de monde possible, cette information a été réalisée sous la forme d'une campagne régionale intégrant l'ensemble des 90 établissements industriels :

8 sites nucléaires, 77 sites Seveso et 5 stockages souterrains de gaz, répartis sur 28 bassins d'information concernant au total 324 communes de Rhône-Alpes, et plus de 2,3 millions de personnes.

Pilotée par la DREAL, l'APORA (association représentant les industriels) et les 2 secrétariats permanents pour la prévention des pollutions et des risques industriels (SPIRAL pour l'agglomération lyonnaise et SPPPY pour la région grenobloise), la campagne d'information s'est déroulée d'octobre à fin 2013. La distribution des brochures d'information dans les boîtes aux lettres par les communes (1,3 million d'exemplaires pour la plupart accompagnés du bulletin municipal ou d'un courrier du maire) et d'affichettes (plus de 40 000) distribuées ou apposées dans les entreprises de plus de 50 salariés, les établissements recevant du public, les immeubles de plus de 15 logements et les campings, a été faite.

En plus des actions réglementaires (brochures et affichettes), de nombreuses actions et supports d'information ont été réalisés, à destination des habitants concernés, des personnes ou structures relais concernés, et du public scolaire :

- un magnet distribué avec les brochures ;
- 21 réunions publiques ;
- 1 site internet www.lesbonsreflexes.com, un compte Twitter et une page Facebook ;
- 1 dossier complémentaire d'informations pour approfondir ses connaissances sur la maîtrise du risque industriel ;
- 2 clips vidéos ;
- des panneaux d'exposition ;
- 28 représentations d'une pièce de théâtre pour les enfants ;
- 1 chemise pédagogique à destination des enseignants ;
- un jeu vidéo pédagogique « @.L.E.R.T.E » ;
- 1 dessin animé « Arlette la tortue d'alerte » ;
- et 2 concours pour les élèves « Classe Tourisk » et « Act'risk studio ».

Une campagne XXL afin que chacun connaisse « les bons réflexes » et qui n'est donc pas passée inaperçue ! Tous les outils et informations de cette campagne sont disponibles sur www.lesbonsreflexes.com ■



5 programmes d'action pour la prévention des inondations (PAPI) labellisés en Rhône-Alpes

En 2013, la DREAL a instruit pour le compte des préfets de département et rapporté en commission mixte inondation les projets suivants de programmes d'action pour la prévention des inondations en Rhône-Alpes :

- PAPI complet Combe de Savoie (Savoie), labellisé le 19 décembre 2013, pour un montant de 25,8 M€ ;
- PAPI complet Yzeron (Rhône), labellisé le 19 décembre 2013, pour un montant de 35,6 M€ ;
- PAPI d'intention du Garon (Rhône), labellisé le 9 octobre 2013, pour un montant de 392 K€ ;
- PAPI d'intention du Gier (Loire et Rhône), labellisé le 19 décembre 2013, pour un montant de 1 M€ ;
- PAPI d'intention de la Bourbre (Isère), labellisé le 19 décembre 2013. ■



D'autres faits marquants relatifs à la directive Inondation et à la prévention des crues sont présentés sur la page Bassin Rhône-Méditerranée (pp 28-29).

Lutter contre les pollutions, les nuisances et prévenir les risques sanitaires

Des résultats encourageants sur la réduction des substances dangereuses dans l'air et dans l'eau

Réduction des émissions de substances dangereuses dans l'air (REISTA)

Pour cette action, 58 installations classées ont été sélectionnées parmi les principaux émetteurs régionaux des substances concernées. Le bilan 2013 de cette action s'établit sur les données 2012. Les réductions constatées en 2012 sont déjà très satisfaisantes, par rapport à l'objectif de -30 % à l'horizon 2013.

Ces réductions sont en grande partie capitalisées par la mise en œuvre de la directive IPPC. Le tableau ci-contre présente le bilan de l'action à la fin de l'année 2012. ■

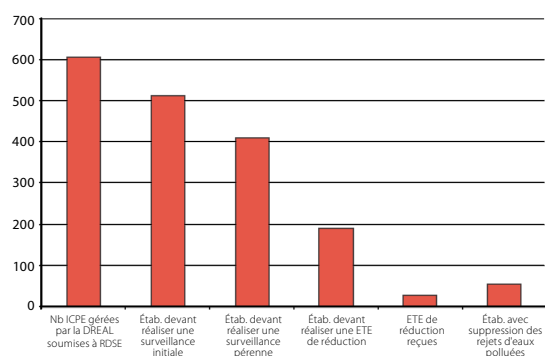
SUBSTANCES	Évolution 2007-2012
Mercurure	- 23 %
Arsenic	- 70 %
Hydrocarbures aromatiques polycycliques	- 35 %
Benzène	- 66 %
Tétrachloroéthylène	- 62 %
Trichloroéthylène	- 93 %
Chlorure de méthylène ou dichlorométhane	- 62 %
Chloroforme	- 93 %
Tétrachlorom éthane ou Tétrachlorure de carbone	- 67 %
Méthylchloroforme	12 %
Chlorure de vinyl monomère	- 65 %
Chlorure d'éthylène	- 88 %

Recherche et réduction des rejets de substances dangereuses dans l'eau (RSDE)

Plus de 600 installations classées suivies par la DREAL sont soumises à cette action en Rhône-Alpes. Fin 2013, 511 établissements sont dans l'obligation de réaliser une surveillance initiale de leurs émissions de substances dangereuses (85 % d'avancement). L'inspection a donné suite (maintien d'une surveillance pérenne, réalisation d'une étude technico-économique (ETE) de réduction des émissions) à 65 % des bilans de surveillance initiale. 28 industriels ont transmis leur étude en vue de réduire leurs émissions sur 188 ETE attendues au plan régional.

Toutes les stations d'épuration urbaines de plus de 10 000 équivalent habitant ont eu une surveillance initiale prescrite au titre de RSDE. Les services de l'État (Police de l'eau) ont validé les substances maintenues en surveillance régulière pour 89 % des stations. ■

RSDE ICPE DREAL avancement fin 2013



Risques de pollution des sols

Une importante mise à jour des fiches d'information

En 2013, des moyens importants ont été alloués à la mise à jour de BASOL associant les inspecteurs des installations classées et plusieurs vacataires, stagiaires et intérimaires. Ce dispositif a permis la création d'environ 440 nouvelles fiches et la mise à jour de 320 fiches : la base recense aujourd'hui environ 1 000 sites en Rhône-Alpes. Une cartographie des sites à la parcelle a été initiée et permettra à terme de disposer d'une base de données cartographiques des sites et sols pollués. Cette mise à jour a également été mise à profit pour compléter plus spécifiquement le volet eaux souterraines des fiches d'environ 330 sites répartis sur 28 bassins industriels dans le cadre de l'étude pression-impact menée par le BRGM en perspective du volet "substances" du programme de mesures du futur SDAGE Rhône-Méditerranée. ■

71 dossiers d'autorisation d'exploiter

Sur proposition de l'inspection des installations classées en DREAL, les préfets de département ont pris en 2013 par arrêté préfectoral 71 dossiers d'autorisation d'exploiter (dont 66 projets nouveaux et 5 régularisations), avec une mobilisation de l'inspection sur les dossiers à enjeux pour le respect des délais annoncés. À signaler en sus 7 dossiers d'enregistrement, dont l'instruction est par construction en délai très contraint.

Par ailleurs, a été déployé en 2013 en DREAL et dans les 8 DDPP le nouveau système d'information de l'inspection des installations classées. ■

Les actions du plan régional santé environnement 2 (PRSE2)

Le PRSE2 Rhône-Alpes a été approuvé le 18 octobre 2011. Ses 74 mesures constituent une feuille de route pour notre région en matière de santé-environnement jusqu'en 2014.

La DREAL coordonne 22 mesures dont certaines sont évoquées ci-après. Elle participe à des degrés divers à 26 autres mesures. Plus d'informations sur le site internet dédié : www.prse2-rhonealpes.fr

Les rencontres nationales Santé Environnement se sont déroulées le 4 juin 2013 à Lyon. Co-organisée par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et par le ministère des Affaires Sociales et de la Santé, cette journée a permis de mettre en valeur les initiatives portées localement dans le cadre des PRSE, en vue notamment de dégager des pistes d'élaboration du futur plan national Santé Environnement 3.

Le PRSE2 Rhône-Alpes arrive à échéance fin 2014, une mission d'évaluation est en cours et un bilan est prévu pour fin 2014-début 2015. ■



Rencontres nationales Santé Environnement - Lyon, le 4 juin 2013

Conférence « Santé - Bâtiment » de novembre 2013

Pour une meilleure prise en compte des questions sanitaires dans les projets de construction et de logement

La réglementation thermique impose une meilleure isolation et donc, une plus grande étanchéité à l'air des bâtiments mais ceci ne peut se faire au détriment de la qualité de l'air intérieur, du confort acoustique et du confort thermique qui ont des répercussions sanitaires majeures. Il est donc nécessaire d'améliorer les performances des bâtiments, plus particulièrement des logements afin de réduire les effets négatifs sur la santé.

La conférence « performances environnementales et exigences sanitaires », organisée par la DREAL et la Région Rhône-Alpes s'est tenue le 20 novembre 2013. Elle a permis de mettre en lumière la question sanitaire dans les projets de construction et de logement et de mettre en place les conditions d'un meilleur accompagnement des acteurs de l'habitat, pour mieux intégrer les enjeux sanitaires dans les politiques locales de l'habitat. Près de cent personnes ont assisté à cet événement. ■

Bruit



Mur anti-bruit végétal à Lyon - © Acoucité

La DREAL assure le pilotage de la mise en œuvre de la directive européenne relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement.

En Rhône-Alpes, le dispositif s'appuie sur une structure portée par le PRSE2 (plate-forme Air Bruit gérée par les associations ACOUCITE et AIR Rhône-Alpes avec les soutiens technique du CEREMA et financier de la DREAL).

Les cartes et plans de prévention du bruit dans l'environnement relevant de l'État au titre de la 1^{ère} échéance (2008-2009) sont réalisés, ceux de la 2^{ème} échéance (2012-2013) seront achevés en 2014.

Du côté des collectivités la situation est plus contrastée. Si le retard est en passe d'être résorbé pour les obligations de la 1^{ère} échéance à l'exception de la commune de Sérézin-du-Rhône (69), tout ou presque reste à faire au titre de la 2^{ème} échéance. ■

Encourager une politique d'aménagement résolument économe vis-à-vis du foncier naturel et agricole

Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE)

2012, l'année de l'élaboration - 2013, l'année de la concertation



Comité régional trame verte et bleue du 3 juillet 2013

Après deux années de co-construction, l'année 2013 pour le SRCE a été rythmée par les échanges institutionnels. Ainsi, des réunions de concertation ont été tenues au printemps 2013 avec les acteurs du monde rural (agriculteurs, forestiers, chasseurs), les SCoT (schémas de cohérence territoriale), les gestionnaires d'infrastructures, les acteurs de l'environnement (associations, parcs naturels nationaux et régionaux), les élus. Des rencontres ont également été réalisées avec des territoires spécifiques (agglomérations d'Annecy et de Montélimar...).

Cette concertation a permis de faire évoluer le projet qui a reçu le quitus du comité régional trame verte et bleue (CRTVB du 3 juillet) pour que le préfet de région et le Président du Conseil régional arrêtent le schéma (18/07) et lancent la consultation. Celle-ci s'est déroulée à l'automne auprès des départements, des intercommunalités,

des parcs naturels nationaux et régionaux, auxquels ont été adjoints les SCoT et les SAGE (schémas d'aménagement et de gestion des eaux). Pour vérifier la cohérence avec les territoires voisins de Rhône-Alpes, les 5 régions et les 2 pays limitrophes ont également été questionnés.

À l'issue de cette consultation, une enquête publique a été menée du 17/12/2013 au 27/01/2014 par 9 commissaires enquêteurs qui ont tenu au total 58 permanences dans les 8 préfectures et les 17 sous-préfectures de la région en plus de l'enquête dématérialisée sur le site de la DREAL. ■



5 nouveaux sites classés en 2013 en Rhône-Alpes

L'année 2013 a marqué l'aboutissement de 5 procédures de classement de site :

- 7 janvier 2013 : ensemble formé par les abords du Pont d'Arc et de la grotte Chauvet (Ardèche) ;
- 25 mars 2013 : site du vallon du Clou (Savoie) ;
- 31 mai 2013 : site du défilé de Pierre-Châtel (Ain, Savoie) ;
- 5 juin 2013 : site des coteaux de l'Hermitage (Drôme) ;
- 2 août 2013 : site de la Dent d'Oche, des Cornettes de Bise et de leurs abords (Haute-Savoie). ■



Le classement de site permet de conserver les caractéristiques paysagères et patrimoniales de ces sites d'exception, en les préservant de toute atteinte à l'esprit des lieux. Cette protection interdit en effet la modification des lieux, sauf autorisation préalable lorsque les travaux projetés ne compromettent ni leur état ni leur aspect ou qu'ils contribuent à leur amélioration.



Pour plus de détails, consulter les pages départementales.



Vue du désert de Platé (74)

Diagnostic territorial de développement durable en montagne

La DREAL et le « réseau régional montagne » ont élaboré une méthode de diagnostic de développement durable des territoires de montagne, fondée sur une analyse systémique et dynamique de ces territoires qui rompt avec les approches thématiques et sectorielles qui ont toujours fondé les documents et les projets d'aménagement. Elle s'appuie sur 7 grands enjeux censés rendre les principes du développement durable plus explicites dans les analyses territoriales, déclinés sous forme de questions.

L'outil permettra :

- d'objectiver le regard porté sur le territoire ;
- d'alimenter des réflexions prospectives ;
- de faire émerger des projets ;
- d'orienter, argumenter et aider à la prise des décisions stratégiques en matière de projets de territoire et de programmes d'actions. ■

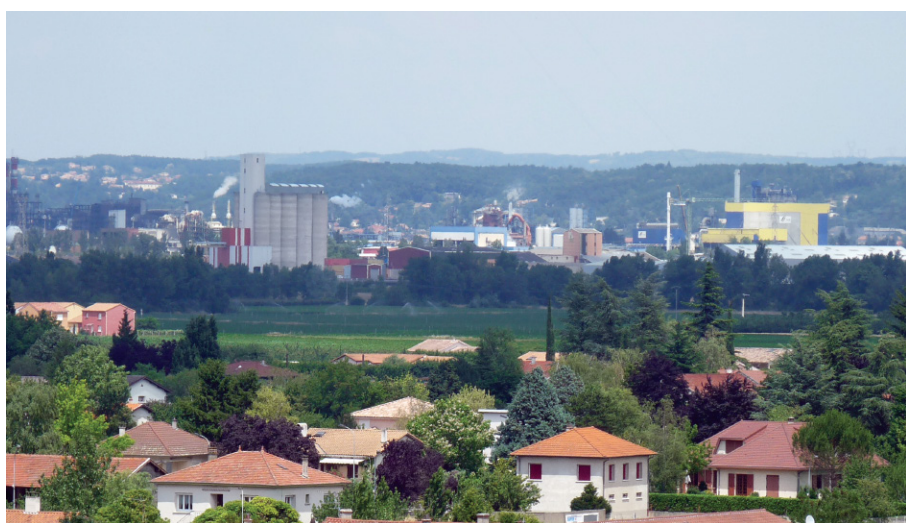
Foncier

Une charte de partenariat pour une gestion durable et économe du foncier

Après l'adoption en 2012 par les préfets de département de la stratégie de l'État destinée à lutter contre la consommation excessive du foncier en Rhône-Alpes, la DREAL, en lien étroit avec la DRAAF et les 8 DDT, a engagé immédiatement sa mise en œuvre.

Outre l'exploration et le test de deux méthodes d'évaluation de cette consommation à l'échelle régionale engagés dès 2013 pour proposer aux partenaires des mesures fiables, la DREAL a également recherché à mettre en place avec les principaux acteurs de la région des alliances pour optimiser les ressources disponibles et faire converger les ambitions des acteurs publics sur cet enjeu majeur en matière d'aménagement durable.

Ainsi, une Charte de partenariat pour une gestion durable et économe du foncier a été signée le 17 janvier 2014 par le Président du Conseil régional Rhône-Alpes et le préfet de région. Elle identifie cinq axes principaux de coopération, dont celui d'une meilleure connaissance du territoire régional. En particulier il a été décidé d'engager en priorité un travail de préfiguration d'un observatoire partenarial régional du foncier en Rhône-Alpes sous une maîtrise d'ouvrage partagée État-Région. ■



Vue de Serrières sur la zone industrialo-portuaire de Salaise avec différents enjeux fonciers (habitats, espaces agricoles, industrie).

Développer une politique de l'habitat adaptée aux besoins locaux au service de la politique urbaine et de la cohésion sociale



Quartier de la Duchère, Lyon.

Amélioration du parc privé (Anah)

La DREAL a un rôle d'animateur du réseau des délégations locales de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), en veille et en appui pour atteindre les objectifs quantitatifs mais aussi qualitatifs fixés au niveau régional pour le parc privé.

En 2013, **5 318 logements ont bénéficié d'aides à l'amélioration, pour un montant de 48 M€**. Le programme Habiter Mieux a pris de l'ampleur en 2013 avec une consommation du fonds d'aide à la rénovation thermique (FART) qui a atteint plus de 9 M€ et qui a permis de financer la rénovation énergétique de 2 500 logements.

D'un point de vue qualitatif, la DREAL veille au maintien de l'effort sur les dossiers « habitat indigne » ou « très dégradé », au couplage des dossiers Anah avec les aides à la solidarité énergétique, ainsi qu'au ciblage vers les propriétaires occupants ou locataires les plus modestes.

La DREAL a également accompagné la mise en place des nouvelles dispositions de l'Anah en juin 2013, en particulier l'augmentation des plafonds de ressources, ce qui a entraîné une augmentation de 40% du nombre de propriétaires occupants aidés. ■

Le maintien d'un niveau élevé de production de logements locatifs sociaux

La DREAL a la responsabilité de la répartition des objectifs et dotations entre les territoires concernant le parc public. En 2013, 100 % de l'enveloppe allouée, soit **47 M€**, a été consommée.

Grâce à une mobilisation collective importante, le rythme de production de logements locatifs sociaux s'est maintenu à un niveau élevé, avec **12 400 logements agréés et financés** en 2013 (chiffre globalement stable au cours des trois dernières années).

Cela représente environ 900 dossiers instruits par les DDT ou services instructeurs des délégataires, et portés par 90 structures (opérateurs HLM, associations, ...).

Il convient de souligner aussi l'effort réalisé par les acteurs locaux en faveur des produits les plus sociaux, notamment les prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI) dont la proportion continue d'augmenter.

De plus, la part des agréments en zone tendue a augmenté fortement depuis 2011, concrétisant une politique de production centrée sur les territoires où la demande est la plus forte. ■

12 400

NOUVEAUX LOGEMENTS
LOCATIFS SOCIAUX AGRÉÉS
ET FINANCÉS EN 2013

5 300

LOGEMENTS PRIVÉS AYANT
BÉNÉFICIÉ D'UNE AIDE DE L'ANAH
POUR ÊTRE RÉHABILITÉS

200

ACTEURS DU LOGEMENT QUI
ONT PARTICIPÉ AUX ATELIERS
OU SÉMINAIRE DE L'ORHL

L'observatoire régional de l'habitat et du logement (ORHL)

En 2013, l'ORHL a eu une activité soutenue avec 6 ateliers organisés dans le courant de l'année : 3 ateliers « habitat participatif », 2 ateliers « copropriétés fragiles » et 1 atelier « politiques locales de l'habitat ».

Les ateliers sur les "copropriétés en difficulté" ont permis notamment d'aborder une grande variété de sujets : le repérage, la prévention, la rénovation énergétique des copropriétés, et enfin l'évolution de la réglementation. L'atelier devrait se poursuivre dans les années à venir au vu des changements importants induits par la loi ALUR.

En lien avec le plan régional santé environnement 2 (PRSE2), une conférence « Santé - Bâtiment » a également été organisée le 20 novembre réunissant près de 100 personnes (voir page 15).

L'ensemble des travaux est téléchargeable sur le site internet de l'ORHL : www.orhl.org ■

Fiabilisation du système d'information dédié aux fonctions sociales du logement

En 2013, la DREAL a tout particulièrement travaillé à la fiabilisation du système d'information dédié aux fonctions sociales du logement. En créant notamment des lieux d'animation régionale spécifiques, elle a mobilisé les DDI autour de trois actions principales :

- l'amélioration des radiations des demandeurs de logement social après l'attribution de logements. Cette action a conduit les DDI à travailler en lien étroit avec les bailleurs pour s'assurer d'une remontée d'information fluide aux services de l'État ;
- le déploiement volontaire de l'outil SYPLO destiné à la gestion du contingent de logements réservés de l'État au bénéfice de demandeurs prioritaires. Six départements ont été accompagnés par la DREAL à ce titre ;
- l'amélioration de la qualité de la saisie des informations relatives aux recours DALO (droit au logement opposable).
- Au-delà de son aspect technique, cette démarche s'inscrit pleinement dans l'esprit de la loi ALUR adoptée le 24 mars 2014. La connaissance acquise au travers du système d'information permet de garantir à tout demandeur de logement social à la fois une réponse adaptée et réactive à sa demande mais aussi un suivi fiable et clair sur l'instruction de son dossier. ■

Une nouvelle contribution d'Action Logement

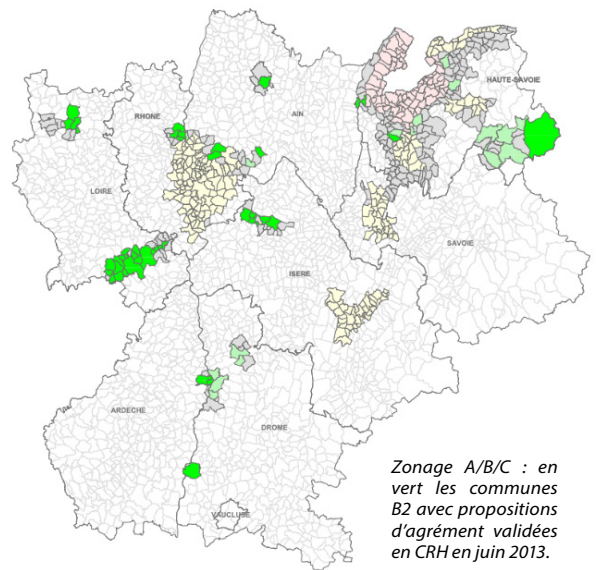


En 2013, un engagement mutuel entre l'État et les partenaires d'Action Logement a institué une nouvelle subvention d'Action Logement à la production d'offre nouvelle de logements sociaux dite « 1€ pour 1€ » : à chaque fois que l'État accorde 1€ de subvention de surcharge foncière au financement d'une opération en zone A et B1 pour les logements financés en prêt locatif à usage social (PLUS) et PLAI, et dans la limite de l'enveloppe notifiée au préfet de région, Action Logement accorde en complément 1€ de subvention sur cette opération. ■

Un nouveau dispositif d'investissement locatif

Les dispositifs d'investissement locatif ayant changé, la DREAL a organisé en 2013 une consultation régionale des services de l'État et des membres du comité régional de l'habitat (CRH) afin de déterminer les communes « B2 » ayant droit par dérogation au dispositif, ainsi que les modulations de loyer. Suite à cette concertation, le préfet de région a pris les arrêtés correspondants.

Par ailleurs, la DREAL a lancé une consultation des partenaires du CRH sur la révision du zonage A/B/C, qui a été transmise au ministère du logement en fin d'année. ■



Zonage A/B/C : en vert les communes B2 avec propositions d'agrément validées en CRH en juin 2013.

Mise en place d'un comité exécutif régional sur le logement

Un comité exécutif régional logement (COMEX LOG), présidé par le préfet de région, a été installé en 2013. Il est mobilisé en particulier sur :

- l'utilisation du foncier public en faveur du logement social ;
- l'accélération de la production de logements sociaux ;
- la rénovation thermique des bâtiments ;
- la mise en œuvre des dispositifs d'aide à l'investissement locatif.

Il est notamment chargé du pilotage et du suivi de la mise en œuvre régionale des 20 mesures du plan d'investissement pour le logement annoncé par le Président de la République le 21 mars 2013.

Ce comité sert à la fois de baromètre du secteur et de lieu de décisions opérationnelles sur les dossiers stratégiques. La DREAL contribue fortement aux dossiers suivis par le COMEX-LOG. ■

Développer une politique des transports et des déplacements à même de répondre aux besoins de la population en réduisant leur empreinte en matière d'environnement et de risques

Élaboration du volet mobilité des contrats de plan État-Région 2014-2020

Le rapport de la commission Mobilité 21 «pour un schéma national de mobilité durable» a été remis le 27 juin 2013 au ministre chargé des transports. Par circulaires du 2 août et du 25 septembre 2013, le Premier Ministre a demandé aux préfets de région de lancer la préparation du contrat de plan État-Région (CPER) 2014-2020. La DREAL a piloté la préparation du volet mobilité multimodale du CPER, qui portera à la fois sur des opérations routières, ferroviaires et fluviales articulées au sein d'une stratégie multimodale et déclinant les orientations de la commission mobilité 21. Après une phase de discussion et de concertation avec les principaux élus de la région, le préfet de région a transmis, le 20 décembre 2013, le projet de volet mobilité au ministre chargé des transports. ■

Une décision ministérielle pour le nœud ferroviaire lyonnais (NFL)



Suite à la décision ministérielle du 25 février 2013, la DREAL a participé à l'élaboration du cahier des charges des études de définition d'une solution de long terme à la saturation du nœud, et de définition d'un plan de mobilisation à court et moyen

terme afin de commencer à réduire la saturation sans plus attendre. Elle a également mobilisé l'expertise du réseau scientifique et technique pour accompagner l'État et ses partenaires dans ces études. Celles-ci sont financées par la Région, le Grand Lyon, la SNCF et RFF ainsi que l'Union Européenne qui a accordé une subvention à hauteur de 50% de ces études au titre du réseau de transport transeuropéen (RTE-T), reconnaissant ainsi l'importance internationale de ce nœud. ■

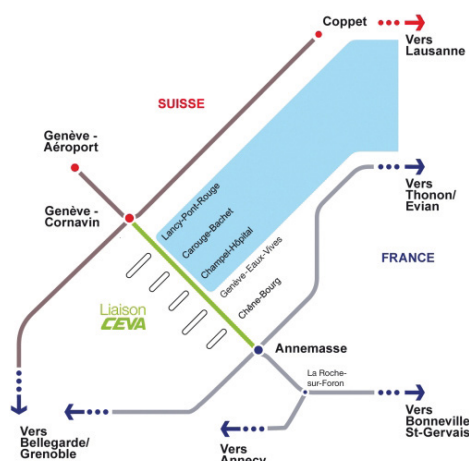
Achèvement des travaux du sillon alpin sud

Entre 2007 et 2013, la ligne ferroviaire voyageurs et fret du sillon alpin sud (Valence - Grenoble - Chambéry) a fait l'objet d'importants travaux de modernisation (électrification, signalisation, mise au gabarit des ouvrages, etc.). La ligne a été entièrement réouverte à la circulation le 15 décembre 2013.

Financée dans le cadre des contrats de plan État - Région 2000-2006 et 2007-2013, l'opération a coûté 540 M€ dont 32% ont été financés par l'État. C'est une opération phare de ces deux CPER.

Plus d'info sur : www.sillonalpainsud.fr ■

Liaison ferroviaire franco-suisse : signature du protocole de la convention CEVA



Les négociations de financement du CEVA, liaison ferroviaire entre Genève Cornavin et Annemasse, ont abouti en décembre 2013 à la signature par les partenaires français et suisses du protocole de financement des travaux (estimés à 244 M€). Le CEVA contribuera à la

structuration d'un réseau fort de transports en commun dans l'agglomération trans-frontalière de Genève. Sa mise en service, côté français, est prévue en 2017. ■

Le transport fluvial Rhône-Saône

À partir du travail réalisé dans le cadre du comité des ports, la DREAL de bassin, en lien avec Voies Navigables de France (VNF), a piloté la structuration d'une stratégie des aménagements portuaires coordonnée sur l'ensemble de l'axe Rhône-Saône et qui prennent en compte une certaine « épaisseur » du territoire aux nœuds les plus stratégiques (zones d'activités, zones portuaires, ...).

Concernant les trafics fret sur l'axe Rhône-Saône, les flux en 2013 de 6,5 millions de tonnes ont chuté de 4,6 % avec notamment une chute des exportations de la filière agro-alimentaire vers les pays méditerranéens. A contrario le trafic conteneurisé a connu un niveau historique avec 83 000 EVP (équivalent vingt pieds) transportés (record historique) soit une hausse de 8 % par rapport à l'année 2012. ■

Principaux faits marquants 2013 sur les opérations routières

- **En Ardèche** : RN102 déviation du Teil : démarrage des études projet avec équipe de maîtrise d'œuvre, arrêté DUP, dossier d'engagement de l'État
- **Dans le Rhône** : lancement des travaux de l'échangeur 7 sur la rocade Est à Lyon, permettant de desservir notamment le futur Grand Stade ; mise à l'enquête publique de la liaison A89-A6 ;
- **En Savoie** : démarrage des travaux de déviation de la RN90 à Montgalgan. ■

Pour plus de détails, consulter les pages départementales.

Contrôles techniques de véhicules

75 réceptions communautaires européennes dont un tiers pour l'application de la norme d'émissions de polluants atmosphériques EURO VI (obligatoire pour les véhicules lourds au 1er janvier 2014) ;

185 réceptions de prototypes en vue de la commercialisation d'une série de véhicules ;

4 358 réceptions individuelles de véhicules ;

165 visites de surveillance d'installations de contrôles techniques périodiques de véhicules ;

442 supervisions de contrôles techniques de véhicules lourds.

Régulation économique du transport routier



9153 véhicules contrôlés sur la route :

- 41% de non-résidents
- 21 % en infraction

504 entreprises contrôlées à leur siège

- 37% en infraction

8703 entreprises inscrites au registre des transports routiers de la région Rhône-Alpes :

- 4964 entreprises de transport de marchandises
- 3071 entreprises de transport de voyageurs
- 668 commissionnaires de transport

Le contrôle des transports routiers vis-à-vis du travail dissimulé

Dans le cadre de sa mission de régulation et de contrôle des transports routiers, la DREAL s'est impliquée, sous l'autorité des procureurs de la république, dans plusieurs enquêtes visant du travail dissimulé.

Des pratiques visant à faire travailler sur le territoire national des conducteurs de droit étranger au travers de montages, de fraudes à l'établissement ou de fraude au détachement de salariés, ont notamment été mises en

évidence en collaboration avec les forces de police et de gendarmerie, l'inspection du travail et d'autres corps de contrôle.

Ces actions, menées dans la droite ligne du plan national de lutte contre le travail illégal, seront poursuivies et accentuées en 2014 en lien avec tous les services de l'État concernés. ■

Mise en place d'un observatoire régional de l'écotaxe Poids-Lourds

Le 30 janvier 2013, le préfet de la région Rhône-Alpes a décidé de créer un observatoire régional de l'écotaxe Poids-Lourds avec les objectifs suivants :

- s'assurer de la mise en place de l'écotaxe dans une concurrence loyale et en plein respect de chacun des intervenants ;
- mesurer les effets de cette taxe ;
- écouter toutes les parties prenantes pour faire remonter les éventuelles difficultés et proposer des mesures correctives.

Il en a confié le secrétariat à la DREAL Rhône-Alpes et à la chambre de commerce et de l'industrie régionale (CCIR). Cet observatoire s'est réuni à trois reprises les 13 février, 19 juin et 19 septembre 2013 avant la suspension de l'écotaxe le 29 octobre 2013.

Il a vocation à être prolongé en 2014 dans le cadre de la mise en place du nouveau dispositif de péage de transit poids lourds. ■

Développer en interne une forte capacité en matière de connaissance et de prospective et la diffuser très largement



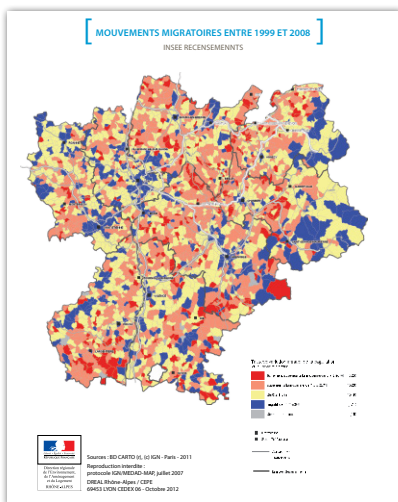
La finalisation du profil environnemental régional (PER)

Le profil environnemental est un outil de référence sur l'environnement destiné à favoriser sa prise en compte.

Élaboré de manière conjointe par la DREAL et la Région, il actualise le précédent document daté de 2005 et est structuré autour :

- d'un diagnostic ;
- de 5 enjeux déclinés en 21 axes stratégiques ;
- et d'une trentaine d'indicateurs.

Le nouveau PER est conçu comme une porte d'entrée sur l'état de l'environnement en Rhône-Alpes. Diffusé principalement sur internet, sa construction permet une navigation aisée et des cheminements de lecture répondant aux attentes de différents publics. Pour plus d'informations : www.profil-environnement.rhonealpes.fr ■



Exemple de carte sur les mouvements migratoires

Le développement urbain en 36 cartes

Un nouvel outil pour faciliter les réflexions des acteurs du territoire

La DREAL a publié en 2013 un document rassemblant la connaissance autour du phénomène du développement urbain. Produit à partir des données statistiques et des informations traitées en DREAL, il décrit les dynamiques à l'œuvre sur le territoire régional dans différentes thématiques. Il donne à voir les actions qui interagissent et met en évidence les interfaces avec le développement urbain pour favoriser une approche systémique.

Élaboré dans le contexte de la mise en place de la stratégie foncière de l'État en région, ce document apporte un éclairage aux acteurs des territoires dans leurs efforts pour la maîtrise de la consommation de l'espace. Cette connaissance contribue ainsi à rendre lisible les enjeux et les évolutions du territoire régional afin d'aider à l'orientation des interventions publiques.

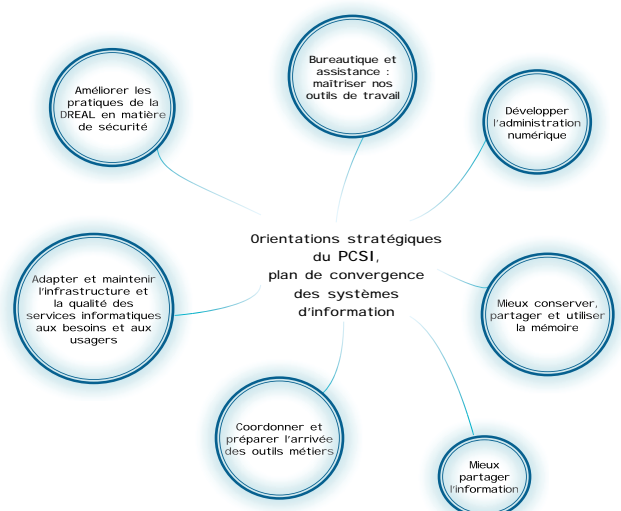
Le document est diffusé sur le site internet de la DREAL. ■

Un plan de convergence des systèmes d'information finalisé et approuvé

De mi-2012 à mi-2013, la DREAL a construit son premier plan de convergence des systèmes d'information. Fin septembre a été validé un plan stratégique doté de 8 orientations et un plan d'actions opérationnel 2014-2016 comprenant 44 actions.

Outre le travail de fond continu de l'unité informatique pour améliorer l'infrastructure et la qualité de service et celui de la mission communication pour améliorer la lisibilité des sites internet pour l'utilisateur, on notera en 2013 des avancées notables en matière de mise en œuvre de la politique générale de sécurité des systèmes d'information, de réflexion sur l'utilisation de la messagerie (maîtrise de l'outil et usage au quotidien) et la réalisation d'une étude préalable à la modernisation de l'infrastructure d'information géographique interne. ■

LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU PCSI





oreges.rhonealpes.fr

OREGES un site internet actualisé

En 2013, l'Observatoire régional de l'énergie et des gaz à effet de serre (OREGES) a mis en ligne une version actualisée de son site internet (oreges.rhonealpes.fr), avec accès facilité aux produits phares du dispositif, les chiffres clés, le bilan annuel « état de la connaissance » ainsi que les profils énergie climat de territoire qui permettent de décliner l'ensemble des indicateurs de production, de consommation d'énergie et d'émission de gaz à effet de serre sur tous les niveaux de territoire usuels jusqu'à la commune. ■

GEORHONEALPES, nouvelle plate-forme pour l'information géographique

Dans le cadre de la mise en œuvre de la directive INSPIRE, une nouvelle plate-forme GEORHONEALPES a vu le jour le 1^{er} janvier 2014.

La vocation fondamentale de GEORHONEALPES est de constituer un espace d'échanges et de concertation sur l'information géographique en Rhône-Alpes, à l'échelle régionale, entre les organismes adhérents.

Elle s'incarne principalement dans une infrastructure de données géographiques visant d'une part à mutualiser et diffuser les données géographiques relatives au territoire rhônalpin, et d'autre part à faciliter les travaux et échanges entre les partenaires-adhérents.

Pour en savoir plus : www.georhonealpes.fr ■

Traitement de données statistiques

219 demandes de traitements statistiques spécifiques ont été traitées en 2013 par la DREAL (+10 % par rapport à 2012). 53 % de ces mises à disposition ont bénéficié aux collectivités locales, bureaux d'études et autres organismes, et 42 % aux services de l'État. ■

La prise en charge des enquêtes sur la commercialisation des logements neufs

Le pôle inter-régional de production des statistiques du logement et de la construction (PISLC) gère trois sources majeures dans l'analyse du secteur du bâtiment :

- la base de données Sitadel2 pour le suivi de l'activité du secteur de la construction grâce aux informations des permis de construire ;
- l'enquête trimestrielle sur la commercialisation des logements neufs (ECLN) pour la connaissance des marchés immobiliers ;
- le répertoire du parc locatif des bailleurs sociaux (RPLS) pour les besoins d'informations sur la politique du logement social.

Le champ géographique du pôle couvre huit régions métropolitaines : Alsace, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Île-de-France (partiellement), Lorraine, Nord-Pas-de-Calais et Rhône-Alpes.

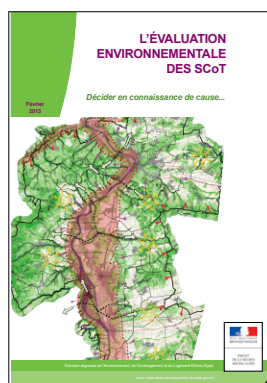
Début 2013, le pôle a étendu la gestion de l'enquête ECLN à l'ensemble de son inter-région, c'est-à-dire le suivi trimestriel auprès des promoteurs de 4 000 programmes immobiliers (logements vendus, prix de vente, ...).

Pour chaque source, des publications nationales sont produites par le service de l'observation et des statistiques (SOeS) du ministère et des données mises à disposition notamment auprès des cellules statistiques régionales qui les exploitent et les diffusent. ■



© Photolibre

Renforcer la mise en cohérence des enjeux, correspondant aux champs de compétences très divers de la DREAL



L'exercice de l'Autorité environnementale soumis à de nouvelles réformes en 2013

Le dispositif de l'Évaluation Environnementale prévoit l'intervention d'une « Autorité environnementale » (AE) chargée de donner un avis sur les rapports environnementaux des plans-programmes et des documents d'urbanisme et sur les études d'impact des projets. Ces avis sont destinés à la transparence des décisions et à l'information du public.

La DREAL exerce cette mission pour le compte du préfet de région et des préfets de département.

Après la réforme de l'étude d'impact entrée en vigueur le 1^{er} juin 2012, deux réformes ont été mises en œuvre en 2013 pour mettre le droit français en conformité avec les directives européennes :

- l'évaluation environnementale des plans-programmes, hors documents d'urbanisme applicable au 1^{er} janvier 2013 ;
- l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme, entrée en vigueur au 1^{er} février 2013.

Ces réformes ont modifié en profondeur le champ d'application de l'évaluation environnementale et introduit une nouvelle procédure d'examen au cas par cas. Leur mise en œuvre a conduit au doublement du nombre de dossiers. ■

Polices de l'environnement

Entrée en vigueur de la réforme

La réforme des polices de l'environnement est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2013.

Jusqu'à présent, les dispositions de police administrative et de police judiciaire du code de l'environnement juxtaposaient des régimes propres à chaque législation, dans des domaines aussi différents que la préservation de l'eau, les espaces naturels, la chasse, la pêche, les installations classées, les produits chimiques ou les déchets. Les dispositions de police administrative et de police judiciaire du code de l'environnement sont désormais harmonisées et regroupées.

En 2013, la DREAL a donc accompagné la mise en œuvre de cette réforme au travers notamment :

- d'une rencontre avec les procureurs du ressort de la cour d'appel de Lyon, le 12 mars 2013 ;
- de la publication d'un guide sur l'action judiciaire et administrative des activités de police, avec le concours d'une élève-avocate, ce guide ayant servi de support à une première session de formation le 22 février 2013 ;
- de la préparation d'un séminaire pour les inspecteurs de l'environnement qui s'est tenu en janvier 2014. ■

567 décisions d'examen au cas par cas :

- 400 décisions pour les projets, dont 55 ont exigé une étude d'impact
- 101 décisions pour les plans programmes dont aucune imposant une évaluation environnementale
- 66 décisions d'examen au cas par cas pour les documents d'urbanisme, dont 5 ont exigé une évaluation environnementale.

236 avis AE émis :

- 195 avis AE émis pour les projets et 7 avis rendus tacitement sans observations
- 10 avis AE émis pour les plans-programmes
- 31 avis AE émis pour les documents d'urbanisme et 11 avis rendus tacitement sans observation.

28 polices spéciales

regroupées le 1^{er} juillet 2013 sous l'appellation d'inspection de l'environnement

153 inspecteurs de l'environnement

en DREAL commissionnés ou en cours de commissionnement au 1^{er} janvier 2014

Favoriser une gestion durable des territoires par la territorialisation du Grenelle, au travers d'une mise en œuvre cohérente et en privilégiant la pratique de la gouvernance à cinq

Les 3^{èmes} Assises nationales de l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) à Lyon

La DREAL s'est fortement investie dans l'organisation et la participation aux 3^{èmes} Assises de l'EEDD qui se sont déroulées du 5 au 7 mars 2013 à Lyon. Pendant 3 jours, 1 200 participants se sont rassemblés (éducateurs, animateurs, formateurs, élus et techniciens de collectivités, agents de l'État, salariés d'entreprises, élus et responsables

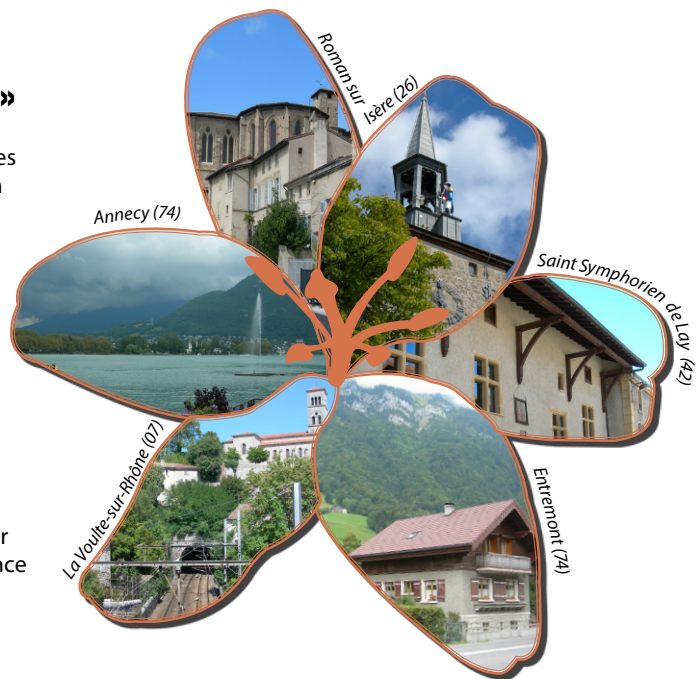
d'associations, enseignants, acteurs de l'éducation à la santé, à la solidarité internationale...) pour aboutir à des propositions concrètes pour faire avancer l'EEDD sur onze thématiques. Le chantier "climat-énergie" a notamment accueilli 80 participants le 6 mars 2013 à la DREAL. ■

Bilan évaluatif « Agendas 21 et portage des politiques publiques »

En partenariat avec les DDT et l'Agence Rhône-Alpes Énergie environnement, la DREAL a mené un travail de bilan évaluatif interrogeant « Comment les démarches Agenda 21 contribuent au portage des politiques publiques ? ».

14 collectivités rhônalpines ont contribué à ce bilan évaluatif, choisies parmi les plus expérimentées dans la démarche Agenda 21, et représentatives de la diversité des démarches, tant sur le plan de la répartition géographique que sur celui de l'échelle territoriale.

Parmi les impacts positifs cités par les élus, on relève l'effet d'entraînement, l'engagement pionnier et innovant de la collectivité allant jusqu'à anticiper les réglementations, ainsi qu'une meilleure cohérence dans le portage des politiques mises en œuvre. ■



Les démarches de labellisation nationales ÉcoQuartier/Écocité

Les démarches ÉcoQuartier et Écocité s'inscrivent dans le plan d'actions Ville durable, lancé en octobre 2008. Elles visent à promouvoir une autre façon de concevoir la ville sur le territoire français, en favorisant des opérations d'aménagement durable concrétisant localement la transition écologique.

Depuis le 14 décembre 2012, le label national ÉcoQuartier permet de reconnaître les projets d'aménagement remarquables.

En septembre 2013, 13 premiers labels ont été annoncés, ainsi que les 32 engagements dans la labellisation. Parmi ceux-ci, en Rhône-Alpes :

- 4 projets ont été labellisés : un est localisé dans le Rhône (quartier ANRU de la Duchère) et trois en Isère (Grenoble : quartiers de Bonne et de Bouchayer-Viallet ; La Rivière avec la rénovation du cœur de bourg) ;

- 2 projets ont été reconnus comme engagés dans la labellisation : l'un à Saint-Étienne (projet Manufacture plaine Achille) et l'autre à Saint-Chamond (projet Novaciéries).

Parallèlement, les collectivités et les aménageurs sont invités à signer la charte ÉcoQuartier. Fin 2013, 4 collectivités seulement l'ont signée en Rhône-Alpes.

L'enjeu des ÉcoCités est de soutenir la croissance et l'attractivité des villes, de les rendre plus respectueuses de leur milieu, moins consommatrices d'énergie ou d'espace périurbain, tout en répondant aux attentes de leurs habitants actuels et futurs. Chaque projet ÉcoCité est pensé à l'échelle du territoire métropolitain et s'intéresse au renouvellement de grands sites délaissés. Sur les 19 projets en métropole, 2 se situent en Rhône-Alpes : écocités de Lyon et de Grenoble. ■

Favoriser la transition vers une économie verte et équitable, en développant l'usage des technologies et des produits issus des filières stratégiques

Le soutien au développement des « filières stratégiques de l'économie verte »

19 filières « éco-technologiques » ont été identifiées au niveau national en matière d'énergies renouvelables, de stockage énergétique et d'économie circulaire.

Un plan d'actions qui mobilise l'ensemble des services a été établi afin de favoriser cette mutation économique. 4 axes ont été identifiés :

- la réalisation d'études pour la promotion de nouveaux produits et de nouveaux usages ;
- l'identification de projets économiques novateurs ;
- l'appui aux industriels pour la mise en place de démonstrateurs ;
- l'utilisation des produits de l'économie verte dans le cadre de l'État exemplaire.

26 actions étaient en cours en 2013. Parmi celles-ci, plusieurs étaient relatives aux économies d'énergie dans le bâtiment et à des démonstrateurs sur la filière hydrogène. ■



Composite McPhy, cœur du système de stockage d'hydrogène solide © McPhy

Les perspectives de la filière hydrogène

La filière hydrogène a été particulièrement appuyée par la DREAL en 2013. La mobilité est l'un des domaines d'application à fort potentiel de cette filière (grâce à la maturité des piles à combustible et des solutions de stockage de l'hydrogène). Les usages stationnaires offrent aussi de belles perspectives. Ont été mis en place :

- un comité stratégique de filière émergente qui regroupe autour du pôle de compétitivité TENERDIS les industriels et les laboratoires de recherche acteurs de cette filière ;
- des accompagnements d'entreprises sur la partie réglementation des installations pour la protection de l'environnement, pour la réalisation de démonstrateurs ;
- une formation aux risques spécifiques liés à l'utilisation de l'hydrogène.

2013 a également été l'occasion pour les industriels rhônalpins de cette filière de rencontrer la Ministre du Développement durable pour porter au plus haut niveau le message d'un besoin urgent de perspectives de déploiement nationales, afin de pouvoir passer à la phase d'industrialisation et être présent sur un marché européen qui sera fortement générateur d'emplois. ■

Comités stratégiques de filière énergie

Préserver et développer la compétitivité des industries de la filière énergie en Rhône-Alpes, tel est l'objectif du CSFR énergie (comité stratégique régional de filière), co-présidé par la DREAL et la Région.

Plus d'une centaine de personnes issues du monde de l'entreprise, des associations, des collectivités, des syndicats et de l'administration ont travaillé en cinq sous-groupes (énergies renouvelables, énergies sédimentaires, énergie nucléaire, transport d'électricité et smart grids, matériaux performants du bâtiment), afin d'établir un état des lieux et proposer des actions en lien avec chaque sous-filière.

Si toutes les filières sont présentes et actives en Rhône-Alpes, leur stade de développement est très divers. Certaines sont matures, d'autres seulement émergentes et doivent se développer pour aller vers la transition énergétique. Les points forts et particularités ont été soulignés pour chaque filière. La problématique des différents types de réseaux énergétiques (électricité, gaz, chaleur), de leur complémentarité éventuelle et des modèles économiques sous-jacents a été soulevée. ■



Véhicule électrique Bluecar

© Arnaud Bouissou/MEDDE-MLET

L'action de la DREAL sur la zone de défense sud-est



Colloque « biodiversité et gestion de crises »

La délégation de zone de la DREAL a organisé le 31 mai 2013 un colloque intitulé "Biodiversité et gestion de crises" sur les territoires de Rhône-Alpes et d'Auvergne.

La prise en compte des enjeux de protection de la biodiversité lors d'événements exceptionnels est certes plus récente que les enjeux traditionnels de gestion de crise (énergie et transports notamment), mais elle répond à un réel besoin confirmé par les différents cas présentés. Les participants – gestionnaires d'espaces naturels, administrations, experts – ont répondu nombreux à l'invitation de la DREAL, qui s'est appuyée pour l'animation sur le directeur de l'ATEN ; les présentations ont alterné des exposés de haut niveau scientifique avec

des témoignages de terrain pratiques et opérationnels ; l'interférence entre crise et biodiversité a été vue au travers de trois types de risques : les risques industriels, les risques naturels et les risques sanitaires.

Des gestionnaires et des DDT ont exposé leurs méthodes pour mieux anticiper et gérer ce type de crise ; le travail de fond s'engage désormais pour l'ensemble des gestionnaires d'espaces, des DDT et des DREAL afin d'intégrer dans les documents contractuels et les outils d'astreinte les actions élémentaires de préparation et de gestion de crise.

L'ensemble des présentations et les actes du colloque sont disponibles sur le site internet de la DREAL. ■

Retour sur l'événement neigeux de novembre 2013

L'épisode neigeux du 19 au 22 novembre 2013 qui a impacté notamment l'Isère et la Loire a rappelé la fragilité des réseaux (transports, électricité) devant les phénomènes naturels : pannes d'électricité, autoroutes bloquées, ligne ferroviaire Lyon-Grenoble coupée... et la nécessité de se préparer à répondre à de tels événements.

Il a permis en particulier d'éprouver le Plan Intempéries Rhône-Alpes Auvergne (PIRAA), plan d'actions pour répondre aux conséquences des intempéries hivernales sur tout ou partie du réseau routier d'intérêt zonal de la zone de défense Sud-Est, mis à jour chaque année sous la maîtrise d'ouvrage de la DREAL Rhône-Alpes, DREAL de zone.

Des interdictions de circulation pour les poids-lourds ont dû être prises pendant l'événement pour limiter les conséquences sur l'écoulement du trafic et faciliter le traitement de chaussée.

Les cadres de la DREAL effectuant l'astreinte spécifique PIRAA ont été particulièrement mobilisés, au PC Zonal de circulation situé au CRICR Rhône-Alpes Auvergne à Bron, notamment au contact des fédérations régionales de transporteurs pour leur expliquer les stratégies mises en oeuvre ou prévues.

Les retours d'expériences sur cet événement ont notamment rappelé l'intérêt d'une coordination zonale et la nécessité d'anticiper les prises de décision avant l'arrivée de la neige. ■



Crise neigeuse de novembre 2013 © Sylvie Flandrin (DDT38)



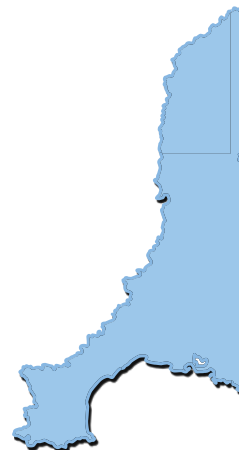
Le plan de continuité d'activité de la DREAL

Le plan de continuité d'activité (PCA) de la DREAL répond à l'impératif de continuité du service public, qui impose la constance, quelles que soient les circonstances, dans l'exécution des missions d'intérêt général. Obligatoire pour les administrations dans le cadre de la préparation à une pandémie, la démarche PCA a été étendue à l'ensemble des risques de la région susceptibles de concerner les agents ou les implantations de la DREAL. À l'issue d'un travail en profondeur conduit dans chaque service et chaque unité territoriale, 90 missions essentielles arrêtées, correspondent aux grands objectifs suivants :

- assurer la sécurité des personnes et des installations industrielles (services de prévision des crues, inspection des installations classées, gestion des crises,...) ;
- garantir la continuité des prestations essentielles contribuant à la vie économique (financement du logement, maîtrise d'ouvrage et financement des infrastructures, autorisations d'activité vitales pour la région,...) ;
- garantir les moyens de fonctionnement de la DREAL (énergie, transports, communications), sa représentation et la communication vers les usagers.

Approuvé début 2014 après avis favorable des instances de concertation, ce document vivant permettra à chaque agent et à chaque service d'avoir les bons réflexes lorsqu'un événement est susceptible de remettre en cause son fonctionnement habituel. ■

L'action de la DREAL sur



Mise en œuvre de la directive « Inondation »

Suite à l'identification de 31 territoires à risques importants d'inondation (TRI) sur le bassin Rhône-Méditerranée par arrêté du 12 décembre 2012 du préfet coordonnateur de bassin, l'année 2013 a été consacrée à la cartographie des risques d'inondation sur ces territoires, et à l'initiation de la rédaction du plan de gestion des risques d'inondation (PGRI).

Sur les 31 TRI du bassin (soit environ un quart des TRI de France métropolitaine), 24 ont pu faire l'objet d'une consultation complète auprès des parties prenantes et être adoptés fin décembre 2013 (soit près de la moitié des TRI de France métropolitaine ayant vu leur cartographie adoptée fin 2013). Les autres seront arrêtées au premier semestre 2014. ■

Poursuite de la mise en œuvre du volet inondation du plan Rhône

L'année 2013 a été marquée par la finalisation et la diffusion du schéma de gestion Rhône amont, la tenue des comités de concertation Rhône aval en juin à Fourques (Gard) et Rhône Moyen début décembre à Valence, le lancement d'une démarche « vulnérabilité territoriale » avec la production d'un guide méthodologique permettant d'évaluer la vulnérabilité des territoires pour réaliser des plans d'actions, ainsi qu'une forte mobilisation sur la préparation de la prochaine génération du POP FEDER 2014-2020 et du futur CPIER Plan Rhône. ■



Quelques chiffres

- Instruction et programmation de **46** opérations/projets pour un montant global de 11.6 M€ ;
- De 2011 à fin 2013, ce sont **75** opérations concrètes de réduction de vulnérabilité agricole qui ont été lancées, pour un montant global de 4.7 M€ de projets.

Lancement de la révision du SDAGE Rhône-Méditerranée

Les travaux d'élaboration du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021 se sont engagés en 2013 avec la synthèse des questions importantes qui se posent pour la gestion de l'eau et l'adoption par le comité de bassin Rhône-Méditerranée de l'état des lieux révisé. A l'automne 2013 a démarré l'élaboration du futur SDAGE et de son programme de mesures pour aboutir à une version projet des documents soumise à consultation des assemblées et du public fin 2014. ■



Quelques chiffres

- **11 000** cours d'eau de plus de 2 km
- **60%** des rivières du bassin sont déformées
- **40%** des cours d'eau et **20%** des nappes sont contaminés par des pesticides



Le bassin Rhône-Méditerranée



Hydrométrie et prévision des crues

📌 Nouvelle organisation administrative

L'année 2013 a vu le transfert à la DREAL Rhône-Alpes des compétences et des agents des unités hydrométrie et prévision des crues Grand Delta (entités de Nîmes, Vedène et Privas) et Alpes du Nord (Grenoble), soit 26 agents.

📌 « Prévision des crues » :

- Service de prévision des crues (SPC) Rhône amont Saône : crue significative sur l'Ouche (Côte d'Or) ;
- SPC Grand Delta : crue rapide sur l'Eyrieux. ■



Quelques chiffres

- **817 opérations de jaugeage** en 2013 sur les 163 stations gérées par l'équipe d'hydrométrie Rhône-Alpes ;
- **228 opérations de jaugeage** en 2013 sur les 130 stations gérées par l'équipe d'hydrométrie sur le périmètre « Grand Delta »



Quelques chiffres

- **5 jours** x tronçons en vigilance orange
- **1012 jours** x tronçons en vigilance jaune

Total 2013 pour les 3 SPC Rhône amont Saône, Grand Delta et Alpes du Nord

Le nouveau classement des cours d'eau adopté

Après 5 ans de procédure portée par la Délégation de bassin et suite à l'avis favorable du bureau du comité de bassin du 5 juillet, le préfet coordonnateur de bassin a signé le 19 juillet 2013 les 2 arrêtés de classement au titre de la continuité biologique et sédimentaire qui ont été publiés le 11 septembre au Journal officiel. ■



Quelques chiffres

- **24 258 km** de cours d'eau du bassin classés en liste 1
- **5 365 km** de cours d'eau du bassin classés en liste 2
- **1 200 ouvrages** du bassin sur lesquels il faut rétablir la continuité d'ici 2018
- **80 seuils et barrages** rendus franchissables en 2013 avec l'aide de l'Agence de l'eau.

L'activité « police de l'eau » sur l'axe Rhône-Saône

Créée en juillet 2012, la cellule « police de l'eau » de la DREAL a consolidé son organisation pour garantir une cohérence sur l'ensemble de l'axe. Elle s'est notamment traduite par la finalisation de la répartition de compétences en matière de police de l'eau dans 12 départements sur les 14 traversés par l'axe. La cellule police de l'eau a investi les dossiers importants suivants en matière d'instruction :

- la **restauration des îlons du Vieux Rhône** de Péage de Roussillon présentée par la Compagnie nationale du Rhône. Les premiers travaux ont pu être engagés à l'automne 2013. Cette opération, qui va s'échelonner sur 2 à 3 hivers, est une des actions inscrites au volet « qualité des eaux, ressource et biodiversité » du plan Rhône et concourt à la restauration écologique du fleuve Rhône ;
- les **travaux de protection contre les crues des quais du Rhône dans la traversée d'Arles** portés par le Symadrem. Cette opération fait partie du programme de sécurisation des digues de protection contre les crues du Rhône du barrage de Vallabrègues à la mer, qui s'inscrit dans la stratégie générale du volet inondation plan Rhône ;
- l'**extension et la réhabilitation de la station d'épuration et la mise en conformité du réseau de collecte de l'agglomération de Vienne** pour réduire les déversements au milieu naturel par temps de pluie. ■



Contrôle des travaux de reconstruction et d'automatisation du barrage d'Apremont : pose d'une pile de la future passerelle technique.



Quelques chiffres

- **84 avis** réalisés pour la prise en compte des enjeux "eau" pour le compte d'autres réglementations
- **10 arrêtés** d'autorisation et 39 dossiers de déclaration
- **6 instructions** de dossier de régularisation
- **98 contrôles** en matière de police de l'eau : 33 étaient non conformes et ont fait l'objet de suite administrative.

L'axe Rhône-Saône c'est notamment :

- **147 agglomérations** d'assainissement dont 83 de plus de 2000 équivalent habitant
- **226 ouvrages** hydrauliques
- **4 350 points** de prélèvements

Quelques-unes des publications de la DREAL en 2013

<p>Le développement urbain en Rhône-Alpes 36 cartes commentées sur la dernière décennie</p>	<p>Profil environnemental RHÔNE-ALPES SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC ET DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX</p>	<p>À la découverte de l'éducation à l'environnement et au Développement Durable en Rhône-Alpes Acteurs et projets locaux</p>	<p>SÉCURITÉ ROUTIÈRE Tous témoins La sécurité routière en Rhône-Alpes Bilan annuel 2012</p>	<p>La construction neuve en Rhône-Alpes 6ème trimestre 2013 du 1er au 31 mai 2013</p>
<p>Le développement urbain en 36 cartes</p>	<p>Le profil environnemental Rhône-Alpes</p>	<p>L'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) en Rhône-Alpes</p>	<p>Bilan annuel 2012 de la sécurité routière en Rhône-Alpes</p>	<p>La construction neuve en Rhône-Alpes</p>
<p>Atlas des diatomées des cours d'eau de la région Rhône-Alpes Tome 1 Mission Fives 811 et Luc 1038 avec la collaboration de Béatrice CHIFFOLET et Francis SÉBASTIEN</p>	<p>RAPPORTS Cadre régional « matériaux et carrières » Orientations</p>	<p>février 2013 - N°19 Les cahiers de l'Observatoire Régional de l'Habitat et du Logement DOSSIER Habitat participatif : de l'intention à la réalisation ACTUALITÉS TRAVAUX</p>	<p>GUIDE SDAGE ET INDUSTRIES SDAGE et INDUSTRIES</p>	<p>RAPPORT L'action judiciaire et administrative des activités de police Animer et coordonner les polices</p>
<p>Atlas des diatomées des cours d'eau de la région Rhône-Alpes</p>	<p>Cadre régional matériaux et carrières</p>	<p>Les cahiers de l'Observatoire Régional de l'Habitat et du Logement n°19</p>	<p>Guide SDAGE et industries</p>	<p>Guide sur l'action judiciaire et administrative des polices</p>
<p>ACTU FONCIER Rhône-Alpes Lettre d'information n°1</p>	<p>Regards sur le risque ÉDITION SPÉCIALE CAMPAGNE D'INFORMATION 2013 Tout pour être bien préparé</p>	<p>Le Dreal' Lien CHALLENGE MOBILITEU & JUNI Tous les jours</p>	<p>Livret d'accueil de la DREAL Rhône-Alpes Juin 2013</p>	<p>Rapport d'activité 2012 DREAL Rhône-Alpes</p>
<p>ActuFoncier : lettre d'information n°1</p>	<p>Regards sur le risque n°17</p>	<p>Le Dreal' Lien, journal interne de la DREAL Rhône-Alpes</p>	<p>Livret d'accueil des nouveaux arrivants</p>	<p>Rapport d'activité 2012 de la DREAL Rhône-Alpes</p>

Ces publications sont consultables sur le portail documentaire régional SIDE de la DREAL Rhône-Alpes.
www.side.developpement-durable.gouv.fr

La DREAL en action dans les départements

Les unités territoriales

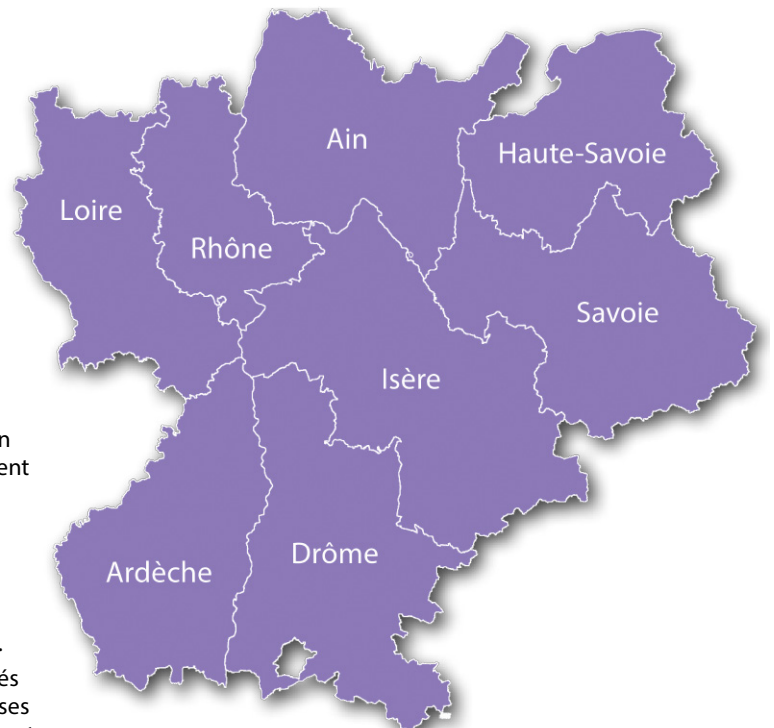
La DREAL est composée de 6 unités territoriales (UT) couvrant les 8 départements de la région Rhône-Alpes.

L'unité territoriale de la DREAL est le service qui représente la DREAL dans le (ou les) département(s) sur le(s)quel(s) elle est compétente.

Les unités territoriales mettent en œuvre certaines missions de la DREAL, conformément à leur encadrement législatif et réglementaire et à l'organisation définie au sein de la direction. Ceci inclut notamment la réalisation des missions sous l'autorité du préfet de département telles :

- l'inspection des installations classées ;
- la réglementation et le contrôle des véhicules ;
- la réglementation et le contrôle des équipements sous pressions et des canalisations ;
- la réglementation et le contrôle des activités minières.

Elles mettent en œuvre des politiques et projets pilotés par la DREAL, relatifs au développement durable dans ses domaines privilégiés de compétence ; enfin, elles assurent de façon intégrée et coordonnée, mais non exclusive, le relais de proximité de la DREAL pour le préfet de département.



Les pages qui suivent retracent non seulement l'activité propre des UT en département mais illustrent aussi comment, plus globalement, l'action de la DREAL prend effet sur les territoires de Rhône-Alpes.

Ain : les faits marquants 2013

Les chiffres clés de l'unité territoriale

- ❑ **Installations classées pour l'environnement (ICPE) :**
 - Nombre d'établissements ICPE soumis à autorisation dans le département : **300**
 - dont nombre d'établissements industriels SEVESO : **5** seuil haut, **5** seuil bas
 - dont nombre d'établissements IPPC/IED (les plus gros émetteurs de polluants) : **36**
 - Nombre d'inspections de terrain réalisées par la DREAL : **118**

- ❑ **État d'avancement des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) :**
 - Nombre de PPRT à réaliser : **5**
 - Nombre de PPRT approuvés : **2**
 - Nombre de PPRT mis à l'enquête publique : **1**

- ❑ **Sites et sols pollués :**
 - Nombre de sites et sols pollués (source BASOL) : **101**
 - Nombre d'inspections effectuées par la DREAL : **6**

- ❑ **Contrôles techniques de véhicules :**
 - Nombre de centres de contrôle technique : **62** VL, **5** PL
 - Nombre de visites de surveillance des centres de contrôle effectuées par la DREAL : **17**
 - Nombre de supervisions de contrôles techniques de véhicules lourds : **46**
 - Nombre de réceptions de prototypes en vue de la commercialisation d'une série de véhicules : **6**
 - Nombre de réceptions individuelles de véhicules : **300**

Dégagement d'odeurs par les lixiviats rejetés dans les réseaux d'assainissement d'une installation de stockage de déchets non dangereux d'ORGANOM



Centre de stockage Organom, la Tienne à Bourg en Bresse © Organom

En mai 2013, un dysfonctionnement des pompes de relevage et des fortes précipitations ont conduit à une montée en charge des lixiviats dans le casier de stockage des déchets d'Organom. La reprise de l'évacuation des lixiviats a généré de fortes nuisances olfactives le long du réseau d'assainissement à destination de la station de traitement de Bourg en Bresse. Ces nuisances ayant entraîné la mise en place d'un périmètre de sécurité sur certains axes, l'évacuation d'une entreprise, des coupures volontaires sur le réseau GRDF et de nombreux appels des riverains. À la demande de l'UT, un traitement complémentaire des lixiviats a alors été mis en place. Un arrêté de mesure d'urgence a été rédigé pour encadrer le retour à la normale de l'exploitation. ■



Le défilé de Pierre-Châtel

Site classé de Pierre-Châtel

Le défilé de Pierre-Châtel a été classé par décret du 31 mars 2013, pour son intérêt pittoresque, parmi les sites du département de l'Ain sur le territoire des communes de Nattages et Virignin, ainsi que sur deux communes de Savoie : La Balme et Yenne.

Ce défilé, qui forme une frontière entre les deux départements, est un témoignage de l'histoire du Rhône qui a creusé son lit dans le chaînon du Mont Tournier. Découvert depuis la route départementale n°1504, qui le parcourt de bout en bout sur plus de 2 kilomètres, le défilé offre des

séquences paysagères bien identifiables : après l'entrée amont, véritable verrou marqué par le pont suspendu de Saint-Didier, le défilé s'élargit à mi-parcours, ouvrant des perspectives sur les pentes rocheuses et boisées du défilé et sur l'ancienne Chartreuse de Pierre-Châtel, pour ensuite se resserrer et offrir un paysage très escarpé, le plus naturel du défilé, dominé par la Chartreuse et le fort des Bancs. La route se faufile dans ce goulet étroit, avant de franchir le fleuve par le pont de Balme. ■

Compléments d'investigations menées auprès de la société Hexcel Composites à Dagneux

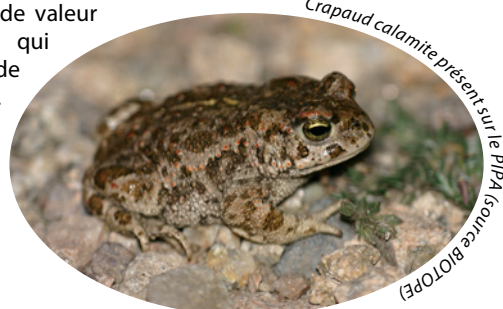
Cet établissement est l'un des des 3 principaux émetteurs de Chlorure de méthylène de France. Il représente de l'ordre de 10 % des émissions nationales annuelles, Sur proposition de l'UT, le préfet de l'Ain a imposé à l'exploitant la réalisation d'une étude technico-économique visant à réduire notablement les émissions de ce polluant nocif pour l'homme. ■

Arrêt d'activité d'un site seveso seuil haut : TOTAL GAZ à Saint Vulbas

Implanté depuis 1983 au sein de la zone d'activité du PIPA, ce dépôt relais disposait de 2 sphères et de 3 réservoirs cylindriques aériens pour le stockage de 2500 m³ de gaz inflammables liquéfiés. L'activité du site a cessé le 5 janvier 2014. Le démantèlement des installations de stockages et des canalisations de transfert a été imposé dans le cadre de cette cessation. ■

Veille environnementale sur le PIPA

Une veille environnementale a été mise en place en 2013 sur le parc industriel de la plaine de l'Ain (PIPA) géré par le syndicat mixte du même nom. Elle a permis par un suivi naturaliste d'identifier les entités écologiques de valeur concentrant la biodiversité et qui seraient à préserver dans le cadre de l'établissement des lots industriels. Ces inventaires permettront aux industriels de consolider leurs demandes de dossier. ■



Crapaud calamite présent sur le PIPA (source BIOTOPE)

Le PPRT de stockage souterrain de Viriat mis à l'enquête publique

du 16 décembre 2013 au 21 janvier 2014 (instruction DDT/DREAL). ■

Ardèche : les faits marquants 2013

Les chiffres clés de l'unité territoriale

❑ Installations classées pour l'environnement (ICPE) :

- Nombre d'établissements ICPE soumis à autorisation dans le département : **130**
 - dont nombre d'établissements industriels SEVESO : **1** seuil haut, **2** seuil bas
 - dont nombre d'établissements IPPC/IED (les plus gros émetteurs de polluants) : **14**
- Nombre d'inspections de terrain réalisées par la DREAL : **70**

❑ État d'avancement des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) :

- Nombre de PPRT à réaliser : **0**

❑ Sites et sols pollués :

- Nombre de sites et sols pollués (source BASOL) : **20**
- Nombre d'inspections effectuées par la DREAL : **6**

❑ Contrôles techniques de véhicules :

- Nombre de centres de contrôle technique : **36 VL, 2 PL**
- Nombre de visites de surveillance des centres de contrôle effectuées par la DREAL : **10**
- Nombre de supervisions de contrôles techniques de véhicules lourds : **15**
- Nombre de réceptions de prototypes en vue de la commercialisation d'une série de véhicules : **16** (pour Ardèche+Drôme)
- Nombre de réceptions individuelles de véhicules : **390** (pour Ardèche + Drôme)

Site classé du Pont d'Arc : Grotte Chauvet



Voie d'accès à la grotte Chauvet dans la Combe d'Arc

Le site emblématique des Gorges de l'Ardèche est classé depuis 1931.

Il fait actuellement l'objet d'une Opération Grand Site (OGS) destinée à enrayer la dégradation du site due à une surfréquentation dans le cadre d'un projet d'ensemble. L'étude du projet élaborée par le cabinet de paysagistes Folléa a permis d'identifier plusieurs pistes d'action : la reconquête agricole dans la combe d'Arc, l'amélioration de la découverte à pied du site, la gestion de la ripisylve afin notamment de rouvrir des vues sur le Pont d'Arc et la nécessité d'apaiser la circulation routière autour du site. La DREAL, en lien étroit avec la DDT et l'architecte des bâtiments de France, s'est fortement impliquée auprès du préfet de l'Ardèche dans cette démarche durant toute l'année. L'enjeu pour la DREAL est de permettre la cohabitation pacifiée des différents usages tout en veillant à la valorisation de la qualité paysagère exceptionnelle de ce site qui constitue l'écrin de la grotte Chauvet.

Parallèlement, l'instruction en vue du classement de la grotte Chauvet Pont-d'Arc au patrimoine mondial de l'Unesco s'est poursuivie avec notamment des visites très positives des membres du Conseil international des monuments et des sites. Le projet de requalification du site envisagé dans le cadre de l'OGS constitue un point fort du dossier de candidature. La décision définitive sera rendue en juin 2014. ■

RN102 : le contournement du Teil en phase projet



La RN102 constitue le seul axe transversal reliant le Massif central et la vallée du Rhône passant par l'Ardèche. La traversée de la commune du Teil en constitue aujourd'hui un des principaux points durs en terme de nuisances et d'engorgement. Le projet de contournement du Teil dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la DREAL consiste en la réalisation d'une nouvelle infrastructure routière à 2 voies.

Le projet a été déclaré d'utilité publique en 2011, un dossier des engagements de l'État a ensuite été élaboré en 2012, visant à garantir la meilleure insertion possible du projet dans son environnement.

L'année 2013 aura été marquée par le lancement de la phase projet (conception détaillée) avec notamment le recrutement de différents prestataires. Au mois de mai, la DREAL a recruté un maître d'œuvre privé : un groupement de quatre bureaux d'étude et cabinets aux compétences multiples (ouvrages d'art, tracé routier, environnement, architecture, paysage...).

Depuis mai également, un bureau d'étude spécialisé réalise en parallèle des inventaires de la faune et de la flore permettant d'identifier la présence d'espèces ou d'habitats protégés. Des mesures d'évitement, de réduction voire de compensation seront élaborés suite à ce diagnostic (durée 1 an).

Les élus locaux et le conseil général sont étroitement associés à la démarche. Une présentation de l'équipe de maîtrise d'œuvre, de l'avancement du projet et du calendrier prévisionnel a notamment été organisée en novembre 2013. ■



Prélèvement de faune et de flore pour identifier la présence d'espèces ou d'habitats protégés.

Reconquête d'une ancienne friche industrielle à Annonay

Depuis l'installation en 1557 d'une papeterie à Vidalon les Annonay devenue manufacture royale en 1784 sous l'action des familles Montgolfier-Canson, l'activité papetière a connu sur l'agglomération d'Annonay son cortège de mutations économiques marquées notamment par des fermetures de sites ces dernières années. C'est pourquoi la communauté de communes du bassin d'Annonay a engagé l'acquisition via l'EPOA de diverses propriétés CANSON, dont celle de Vidalon. L'ensemble de ces bâtiments a une valeur

historique et patrimoniale d'importance qu'il était primordial pour le bassin d'Annonay de conserver et leur reconversion permet aussi la reconquête de l'agglomération sur elle-même. Dans ce contexte l'inspection a dû instruire trois dossiers de cessation d'activité, imposer des travaux complémentaires de remise en état, consulter les différentes parties prenantes, puis proposer la mise en œuvre de servitudes d'utilité publiques afin de conserver la mémoire sur les zones qui ne pouvaient être totalement banalisables. ■

Restaurer les habitats de l'apron



L'apron est un poisson du bassin du Rhône qui n'existe nulle part ailleurs dans le monde. En l'espace d'un siècle, le linéaire de cours d'eau qu'il occupe a diminué de plus de 90 %. C'est une espèce classée d'intérêt communautaire, sa disparition constituerait une perte pour la biodiversité.

La DREAL œuvre à la restauration de la continuité écologique pour permettre de restaurer les habitats de l'apron :

- depuis juillet 2013, les secteurs de l'Ardèche, de la Beauce, ainsi que du Chassezac concerné par l'apron sont classés en liste 1 et 2 ;
- des aménagements de passes à poisson ont été réalisés sur les différents points critiques identifiés. ■

Drôme : les faits marquants 2013

Les chiffres clés de l'unité territoriale

❑ Installations classées pour l'environnement (ICPE) :

- Nombre d'établissements ICPE soumis à autorisation dans le département : **326**
 - dont nombre d'établissements industriels SEVESO : **9** seuil haut, **4** seuil bas
 - dont nombre d'établissements IPPC/IED (les plus gros émetteurs de polluants) : **33**
- Nombre d'inspections de terrain réalisées par la DREAL : **153**

❑ État d'avancement des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) :

- Nombre de PPRT à réaliser : **10**
- Nombre de PPRT approuvés : **5** (dont 2 en 2013)
- Nombre de PPRT mis à l'enquête publique : **2**

❑ Sites et sols pollués :

- Nombre de sites et sols pollués (source BASOL) : **69**
- Nombre d'inspections effectuées par la DREAL : **5**

❑ Contrôles techniques de véhicules :

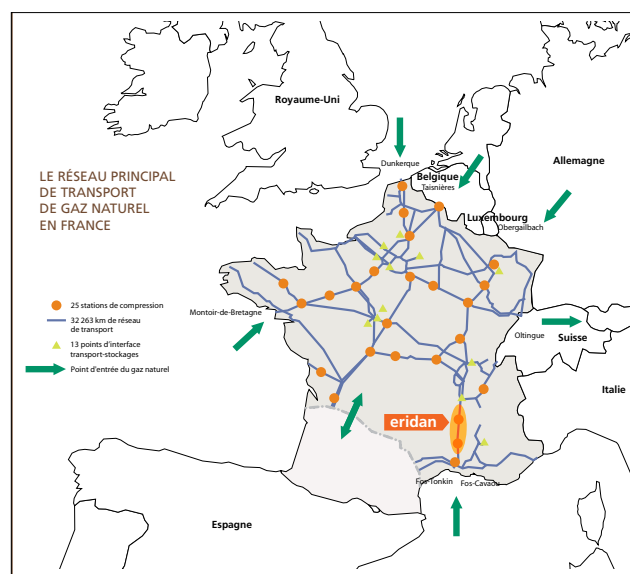
- Nombre de centres de contrôle technique : **67** VL, **8** PL
- Nombre de visites de surveillance des centres de contrôle effectuées par la DREAL : **22**
- Nombre de supervisions de contrôles techniques de véhicules lourds : **78**
- Nombre de réceptions de prototypes en vue de la commercialisation d'une série de véhicules : **16** (pour Ardèche+Drôme)
- Nombre de réceptions individuelles de véhicules : **390** (pour Ardèche + Drôme)

Le projet GRT Gaz « ERIDAN »

Le projet ERIDAN consiste à construire une nouvelle infrastructure de transport de gaz naturel de 220 km pour développer les capacités de transport de gaz naturel entre Saint-Martin de Crau (Bouches du Rhône) et Saint-Avit (Drôme). Il a fait l'objet d'un dossier de demande d'autorisation de construction et d'exploitation présenté par la société GRT Gaz, dossier dont la recevabilité a été prononcée le 18 décembre 2012. Le tracé présenté traverse 3 régions, 5 départements et 81 communes.

Durant l'année 2013 la phase de consultation administrative a été menée et une enquête publique s'est déroulée du 30 septembre au 31 octobre 2013 (36 communes réparties dans 4 départements et 3 régions). Celle-ci a donné lieu à plus de 1000 contributions. La commission d'enquête a rendu son rapport définitif le 14 février 2014.

L'instruction de la demande se poursuivra en 2014 avec l'analyse et la prise en compte des observations et des réserves émises, la phase de mise en compatibilité des documents d'urbanisme et de déclaration d'utilité publique avec notamment la présentation du rapport de synthèse du service instructeur au CODERST, l'instruction des autorisations de défrichement ainsi que de la procédure de dérogation au titre des espèces protégées. ■



Le projet Eridan dans le réseau GRT Gaz



Coteaux de l'Hermitage © C. Grilhe InterRhône

Site classé des coteaux de l'Hermitage

Par décret du 5 juin 2013, l'ensemble formé par les coteaux de l'Hermitage a été classé parmi les sites du département de la Drôme.

Dominant la commune de Tain l'Hermitage, les coteaux viticoles de l'Hermitage sont emblématiques des paysages viticoles rhodaniens. Leur classement sous les critères « pittoresque et historique » vient reconnaître les travaux et les pratiques viticoles ancestrales maintenues de génération en génération et constitue un signal fort pour la gestion patrimoniale des éléments structurants du paysage de ces coteaux. L'élaboration d'un cahier de gestion du site classé sera prochainement mise en œuvre. ■

2 nouveaux PPRT approuvés

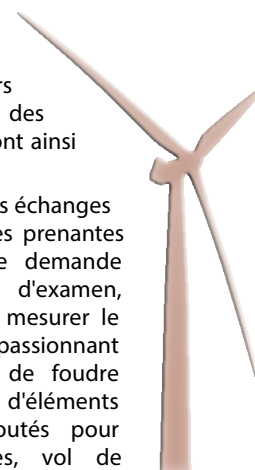
La poursuite de l'instruction des PPRT a permis en 2013 d'obtenir l'approbation de 2 PPRT supplémentaires (dépôt pétrolier DPPV à Portes-lès-Valence le 12 juin, et industries du polyuréthane Baulé et Exsto à Romans-sur-Isère le 14 juin) et d'avancer très significativement 3 autres PPRT pour lesquels les enquêtes publiques étaient lancées ou en passe de l'être à la fin de l'année (industrie du fluor SODEREC à Pierrelatte, industrie nucléaire AREVA à Saint-Paul-Trois-Châteaux et NOVAPEX, stockage souterrain de propylène du Grand-Serre). Reste donc :

- pour l'UT, un dernier PPRT à instruire, sur les 9 qu'elle avait en portefeuille, mais pour lequel l'avenir du site est incertain (dépôt pétrolier appartenant au groupe LyondellBasell pour lequel une fermeture est envisagée) ;
- pour le siège, le stockage souterrain de gaz naturel de Tersanne qui engagera des mesures foncières délicates.. ■

Prise en charge de l'activité de l'éolien

La prise en charge au niveau régional de l'activité éolien au sein de l'unité territoriale Drôme/Ardèche a été l'occasion de rappeler aux exploitants, nouvellement soumis à la réglementation ICPE, leurs obligations en matière de suivi technique et environnemental et les engagements pris dans leurs dossiers ; environ un tiers des parcs en fonctionnement ont ainsi été inspectés.

Les nombreux recours et les échanges avec l'ensemble des parties prenantes sur deux pré-dossiers de demande d'autorisation, en cours d'examen, furent l'occasion aussi de mesurer le caractère passionnel et passionnant de ces dossiers. Impact de foudre déchirant une pale, chutes d'éléments métalliques (écopes) rajoutés pour refroidir des génératrices, vol de métaux ... ont aussi agrémenté l'activité de l'inspecteur. ■



Isère : les faits marquants 2013

Les chiffres clés de l'unité territoriale

- ❑ **Installations classées pour l'environnement (ICPE) :**
 - Nombre d'établissements ICPE soumis à autorisation dans le département : **532**
 - dont nombre d'établissements industriels SEVESO : **31** seuil haut, **18** seuil bas
 - dont nombre d'établissements IPPC/IED (les plus gros émetteurs de polluants) : **77**
 - Nombre d'inspections de terrain réalisées par la DREAL : **287**
- ❑ **État d'avancement des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) :**
 - Nombre de PPRT à réaliser : **13**
 - Nombre de PPRT approuvés : **4** (dont 2 en 2013)
 - Nombre de PPRT mis à l'enquête publique : **2**
- ❑ **Sites et sols pollués :**
 - Nombre de sites et sols pollués (source BASOL) : **253**
 - Nombre d'inspections effectuées par la DREAL : **6**
- ❑ **Contrôles techniques de véhicules :**
 - Nombre de centres de contrôle technique : **120** VL, **6** PL
 - Nombre de visites de surveillance des centres de contrôle effectuées par la DREAL : **32**
 - Nombre de supervisions de contrôles techniques de véhicules lourds : **44**
 - Nombre de réceptions de prototypes en vue de la commercialisation d'une série de véhicules : **47**
 - Nombre de réceptions individuelles de véhicules : **563**

Barrage du Chambon : renforcement de la sécurité



Les travaux de renforcement de la sécurité du barrage du Chambon sont cadrés par deux arrêtés préfectoraux du 12 janvier 2012 et du 26 juillet 2012 notamment pour abaisser la cote de retenue et autoriser les travaux.

Sept profils de sciage ont été réalisés pour diminuer les contraintes dans le barrage et ses appuis puis 411 tirants de pré-contrainte couplés à un maillage de bandes carbone ont été mis en œuvre pour éviter que des blocs de béton se désolidarisent de la structure. L'achèvement des travaux est prévu pour septembre 2014.

Le suivi des travaux par la DREAL a fait l'objet en 2013 de deux inspections au titre du contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques et d'une visite au titre de l'inspection du travail. ■

Travaux sur le barrage du Chambon

Démarrage d'une nouvelle unité de production chez ADISSEO à Saint-Clair du Rhône

ADISSEO, l'un des leaders dans la production d'additifs nutritionnels pour l'alimentation animale, a mis en service en mai 2013, une nouvelle unité de fabrication de méthionine sur son site des Roches à Saint-Clair-du-Rhône. D'un coût supérieur à 100 millions d'euros, la nouvelle unité permettra à la fois de répondre aux besoins des usines de Roussillon, Commentry (03) et Burgos (Espagne) du groupe et de réduire l'impact de l'établissement sur l'environnement, la pollution de l'air notamment et surtout les risques technologiques. Le projet a fait l'objet d'une nouvelle procédure d'autorisation d'exploiter conduite en moins de 12 mois. ■



Unité EUROPE2 du site ADISSEO des Roches à Saint Clair du Rhône.



L'organisation de l'enquête publique pour le PPA de Grenoble

L'UT 38 a organisé de A à Z l'enquête publique du plan de protection de l'atmosphère (PPA) de Grenoble qui s'est déroulée du 30 septembre au 15 novembre 2013. Pendant ces 47 jours, 9 commissaires enquêteurs ont tenu 103 permanences sur 45 sites différents répartis sur 273 communes du département de l'Isère. ■

Programme d'accompagnement des risques industriels (PARI) : l'Isère département pilote

En Isère, 13 plans de prévention des risques technologiques (PPRT) couvrant 28 établissements Seveso seuil haut doivent être élaborés. Deux d'entre eux ont d'ores et déjà mobilisé un engagement de l'État à hauteur de plus de 66 millions d'euros au total pour la mise en place de mesures dites supplémentaires de maîtrise des risques.

Deux PPRT isérois figurent également parmi 8 retenus en France pour l'expérimentation d'un nouveau dispositif d'accompagnement des propriétaires riverains qui devront réaliser des travaux de renforcement sur leur habitat :

- à Roussillon, 100 logements exposés à des risques thermiques et de surpression sont concernés pour un montant de 1 million d'euros ;
- à Jarrie 900 logements exposés à un risque toxique sont concernés pour un montant de 2 millions d'euros. ■

Mise en service d'une nouvelle chaufferie au bois à la papeterie VICAT de Vizille

L'entreprise VICAT est surtout connue en Isère pour son activité cimentière. Néanmoins, elle exploite également la plus ancienne papeterie du département, implantée sur le site de Vizille depuis le début du 16^{ème} siècle. La papeterie est spécialisée dans l'emballage et dispose également d'une sacherie, seul lien avec la cimenterie. Elle est alimentée depuis mi-2013 d'une nouvelle chaudière biomasse d'une puissance de 8,2 MW, d'un coût de plus de 4 millions d'euros, performante, correspondant aux meilleures technologies disponibles et répondant ainsi aux obligations du PPA de Grenoble révisé (moins de 20 mg/m³ de poussières) et alimentée en plaquettes de bois en provenance uniquement de la région Rhône-Alpes. ■

Loire : les faits marquants 2013

Les chiffres clés de l'unité territoriale

- ❑ **Installations classées pour l'environnement (ICPE) :**
 - Nombre d'établissements ICPE soumis à autorisation dans le département : **332**
 - dont nombre d'établissements industriels SEVESO : **1** seuil haut, **5** seuil bas
 - dont nombre d'établissements IPPC/IED (les plus gros émetteurs de polluants) : **39**
 - Nombre d'inspections de terrain réalisées par la DREAL : **168**
- ❑ **État d'avancement des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) :**
 - Nombre de PPRT à réaliser : **1**
 - Nombre de PPRT approuvés : **1**
- ❑ **Sites et sols pollués :**
 - Nombre de sites et sols pollués (source BASOL) : **151**
 - Nombre d'inspections effectuées par la DREAL : **27**
- ❑ **Contrôles techniques de véhicules :**
 - Nombre de centres de contrôle technique : **64** VL, **4** PL
 - Nombre de visites de surveillance des centres de contrôle effectuées par la DREAL : **17**
 - Nombre de supervisions de contrôles techniques de véhicules lourds : **51**
 - Nombre de réceptions de prototypes en vue de la commercialisation d'une série de véhicules : **0**
 - Nombre de réceptions individuelles de véhicules : **1 094**

Désordres miniers et élaboration des plans de prévention des risques miniers (PPRM)



Boulevard Franchet-d'Esperey : affaissement et forages de reconnaissance

Au cours de l'année 2013, l'Unité Territoriale a produit 53 « actes » relevant du domaine de l'après-mine : avis, expertise 1^{er} niveau, alerte dégâts miniers... Elle a contribué à la démarche d'élaboration des 3 plans de prévention des risques miniers (PPRM) prescrits le 30 avril 2012 miniers (PPRM) sur le bassin stéphanois, au sein de l'équipe projet DDT-DREAL en participant aux réunions de comité technique, au comité de pilotage et aux réunions de coordination et de préparation des éléments à présenter aux communes (cartes des enjeux, points réglementaires,...). L'UT a également assuré le premier niveau d'intervention sur désordres miniers : première analyse, lien avec la cellule risques sous-sol de la DREAL, contact avec les tiers, ce qui a représenté 5 interventions et une enquête sur le terrain (écoulement suspect dans l'Ondaine).

Cas d'un fontis sur propriété privée

Enfin, l'UT a suivi la réfection de la chaussée du boulevard Franchet d'Esperey, proche du musée de la Mine et sujet d'un échauffement des remblais réalisés avec des stériles miniers. Cette affaire, bien que ne relevant pas des suites directes de l'activité minière, a fait l'objet d'un rapport d'expertise de Géodéris pour alerter Saint-Étienne Métropole, maître d'ouvrage, sur les enjeux techniques et les risques de propagation de cet échauffement. Elle a fortement mobilisé l'UT à l'automne 2013. ■

Vers une nouvelle réserve naturelle sur le fleuve Loire

Dans le cadre de la stratégie de création des aires protégées, une étude scientifique sur la faisabilité d'une réserve naturelle sur le fleuve Loire dans sa partie forezienne a été lancée en 2013. Ce projet englobe dans le périmètre d'étude le site de l'Écopole du Forez. ■



Projet de réserve naturelle du fleuve Loire © C. Girod/CESAME

Mise en conformité des teintureries

Suite au constat, notamment dans le département de la Loire, d'importantes émissions d'hydrocarbures chez certains ennoblisseurs textiles, mais également de disparités prescriptives entre les établissements, il a été convenu fin 2012 à l'issue d'une réunion entre la DREAL, les professionnels de la région, leurs organismes professionnels et les agences de l'eau, d'homogénéiser au niveau régional les arrêtés préfectoraux des établissements comportant une activité de teinturerie soumise à autorisation.

Sur les neuf établissements recensés dans la Loire, l'inspection a proposé en 2013 cinq arrêtés préfectoraux complémentaires. En parallèle et pour trois d'entre eux, dont les émissions en hydrocarbures se sont avérées non-conformes, il leur a été demandé une étude technico-économique permettant leur réduction. Un établissement avec l'appui financier de l'agence de l'eau Loire Bretagne a initié un projet qui devrait voir le jour en 2014. Il s'agit d'une nouvelle installation de traitement de rejets aqueux permettant non seulement une réduction significative des émissions d'hydrocarbures mais également avec pour objectif de limiter à des niveaux très faibles la concentration des rejets de substances dangereuses pour l'environnement. Cet établissement préalablement non conforme pour les rejets d'HCT devrait ainsi se trouver parmi les sites ayant la meilleure technique disponible d'ici 2014. Cette action permet à la fois la protection de l'environnement et la sauvegarde de l'emploi. ■

Réhabilitation des sols pollués du site de Saint Cyprien, installation d'un parc de panneaux photovoltaïques

L'incendie d'un très important stock de palettes usagées déposées sur un terrain contaminé aux PCB au mois d'août 2008 a généré une très forte contamination aux dioxines du site et des terres environnantes, les rendant impropres à tout usage agricole. De nombreux troupeaux ont dû être incinérés. L'inspection des ICPE de la DREAL a été fortement mobilisée. De nombreuses actions ont été imposées à l'exploitant. Devenu insolvable, le ministère de l'environnement sous proposition de l'inspection a proposé une action de l'ADEME. Celle-ci a réalisé les études de diagnostic de cette pollution et s'est vue confiée les travaux de dépollution. Le site a attiré l'attention de la société LUXEL, pour y installer un parc photovoltaïque de 13,5 ha avec une capacité de production de 9 MW crête. L'ensemble des parties prenantes ont contribué à ce projet : terrassements, prélèvements anticipés, suivi du décapage, stockage temporaire des sols contaminés, acceptation d'intervention de dépollution « à la petite cuillère » après mise en place des panneaux solaires... dans le respect de la protection de l'environnement. Grâce à cette mobilisation générale, l'installation a été mise en service dès 2013. ■



Barrage de l'Onzon

La DREAL s'est mobilisée sur le suivi du chantier de construction du barrage écrêteur de crue de l'Onzon sur la commune de Sorbiers. ■

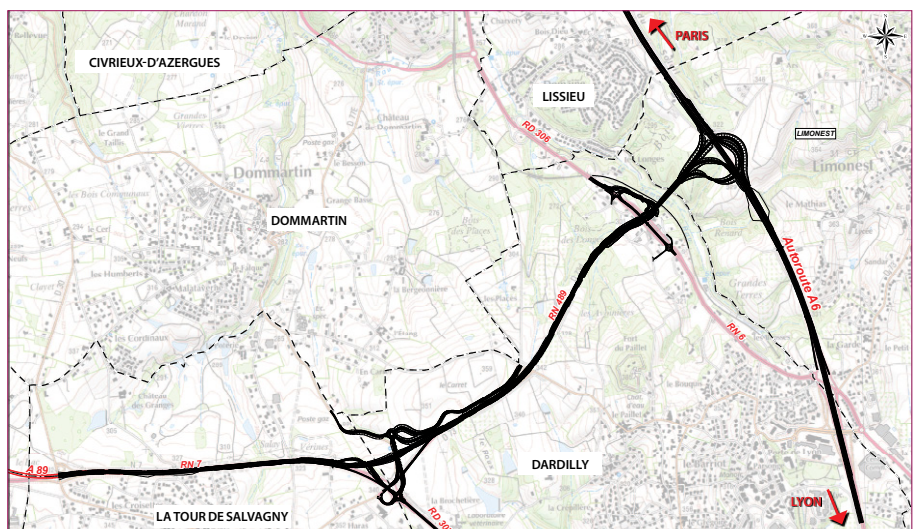
Rhône : les faits marquants 2013

Les chiffres clés de l'unité territoriale

- ❑ **Installations classées pour l'environnement (ICPE) :**
 - Nombre d'établissements ICPE soumis à autorisation dans le département : **529**
 - dont nombre d'établissements industriels SEVESO : **28** seuil haut, **9** seuil bas
 - dont nombre d'établissements IPPC/IED (les plus gros émetteurs de polluants) : **73**
 - Nombre d'inspections de terrain réalisées par la DREAL : **243**
- ❑ **État d'avancement des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) :**
 - Nombre de PPRT à réaliser : **13**
 - Nombre de PPRT approuvés : **7** (dont 3 en 2013)
 - Nombre de PPRT mis à l'enquête publique : **1**
- ❑ **Sites et sols pollués :**
 - Nombre de sites et sols pollués (source BASOL) : **322**
 - Nombre d'inspections effectuées par la DREAL : **18**
- ❑ **Contrôles techniques de véhicules :**
 - Nombre de centres de contrôle technique : **137** VL, **14** PL
 - Nombre de visites de surveillance des centres de contrôle effectuées par la DREAL : **30**
 - Nombre de supervisions de contrôles techniques de véhicules lourds : **132**
 - Nombre de réceptions de prototypes en vue de la commercialisation d'une série de véhicules : **189**
 - Nombre de réceptions individuelles de véhicules : **1 190**

Mise à l'enquête publique de la liaison A89-A6

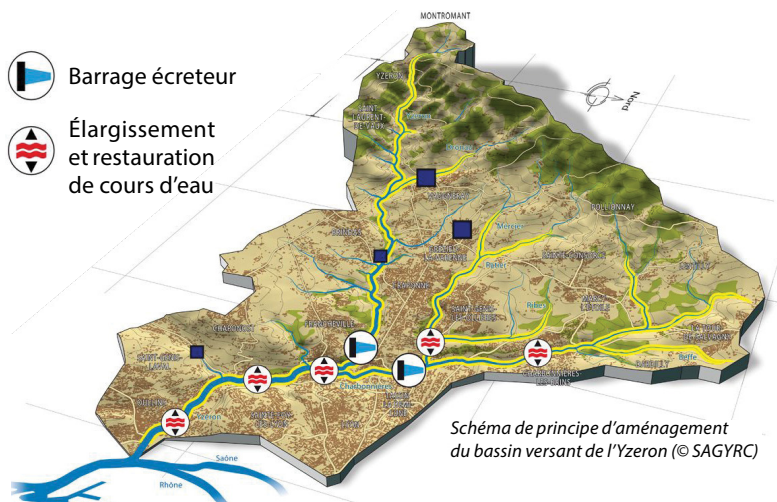
Le projet de liaison autoroutière A89-A6, situé sur les communes de La Tour-de-Salvagny, Dardilly, Limonest et Lissieu, a pour objectif de relier l'autoroute A89 (mise en service le 21 janvier 2013) à l'autoroute A6. Ce projet consiste en l'aménagement à 2x2 voies de 4,7 Km de voiries existantes (RN7 et RN489) et en la création d'un barreau neuf de 0,8 Km. Après concertation inter-services et avis de l'Autorité environnementale (CGEDD), le projet a été soumis à enquête publique du 18 novembre au 20 décembre 2013. La déclaration d'utilité du projet sera prise par décret du Premier ministre après avis du Conseil d'État. La société concessionnaire APRR sera en charge de la réalisation, de l'entretien et de l'exploitation de la liaison autoroutière. ■



Liaison A89/A6 : tracé du projet soumis à l'enquête publique

Le programme d'action pour la prévention des inondations (PAPI) Yzeron

Instruction et labellisation lors de la commission mixte inondation du 19 décembre 2013 pour un montant de 35,6 M€ dont 48 % de participation de l'État. L'originalité de ce dossier tient à une stratégie en 2 phases avec l'élargissement et la restauration écologique des cours d'eau permettant de laisser transiter une crue trentennale et en la création de 2 barrages écrêteurs de crues sur Francheville et Tassin permettant d'écrêter une crue centennale en crue trentennale. ■



Inspections sur les sites de stockage de véhicules hors d'usage

Dans le cadre du « plan de soutien à la filière automobile » mis en place par le gouvernement pour lutter contre les centres de véhicules hors usage (VHU) illégaux, la DREAL et les services territoriaux de l'office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) ont réalisé 5 inspections en 2013, au cours desquelles plusieurs infractions ont été relevées. ■

Inauguration du nouveau centre de traitement des fumées de l'usine CARBONE SAVOIE

Inauguré le 20 septembre 2013, le nouveau dispositif IOTR (oxydateur thermique régénératif) de la société Carbone Savoie à Vénissieux va permettre de limiter les rejets d'hydrocarbures HAP dans l'atmosphère. Rendu possible grâce à une collaboration exemplaire entre Carbone Savoie et les services de l'État, le nouveau dispositif a nécessité un investissement de l'industriel de 18 M€. ■



Usine Carbone Savoie

La protection de l'œdicnème criard



Un plan local d'action pour la conservation de l'œdicnème criard élaboré à l'initiative du Grand Lyon vient d'être approuvé par le conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN). L'objectif est de conserver un habitat agricole favorable aux 80 couples présents sur ce secteur. ■

Plan de prévention des risques miniers de Sainte-Foy-l'Argentière

Le PPRM de Sainte-Foy-l'Argentière a été prescrit en novembre 2013. ■

Savoie : les faits marquants 2013

Les chiffres clés de l'unité territoriale

- ❑ **Installations classées pour l'environnement (ICPE) :**
 - Nombre d'établissements ICPE soumis à autorisation dans le département : **191**
 - dont nombre d'établissements industriels SEVESO : **6** seuil haut, **8** seuil bas
 - dont nombre d'établissements IPPC/IED (les plus gros émetteurs de polluants) : **24**
 - Nombre d'inspections de terrain réalisées par la DREAL : **114**
- ❑ **État d'avancement des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) :**
 - Nombre de PPRT à réaliser : **7**
 - Nombre de PPRT approuvés : **4**
 - Nombre de PPRT mis à l'enquête publique : **2**
- ❑ **Sites et sols pollués :**
 - Nombre de sites et sols pollués (source BASOL) : **133**
 - Nombre d'inspections effectuées par la DREAL : **1**
- ❑ **Contrôles techniques de véhicules :**
 - Nombre de centres de contrôle technique : **44** VL, **4** PL
 - Nombre de visites de surveillance des centres de contrôle effectuées par la DREAL : **13**
 - Nombre de supervisions de contrôles techniques de véhicules lourds : **41**
 - Nombre de réceptions de prototypes en vue de la commercialisation d'une série de véhicules : **2** (pour Savoie + Haute-Savoie)
 - Nombre de réceptions individuelles de véhicules : **821** (pour Savoie + Haute-Savoie).

La plate-forme d'autoroute ferroviaire d'Aiton – Bourgneuf : signature du protocole

Construite en 2003, la plate-forme d'Aiton est le point de départ des quatre ou cinq trains quotidiens qui transportent les poids lourds jusqu'à Turin, de l'autre côté des Alpes. Cette autoroute ferroviaire expérimentale préfigure un report modal de grande envergure à l'horizon de l'ouverture du tunnel de base du Lyon-Turin. Elle a permis de tester la technique « Modalohr », qui a été retenue pour le trajet Perpignan – Bettembourg, et très récemment pour l'axe Atlantique.

Un protocole d'accord a été signé début janvier 2014 avec le syndicat mixte Arc-Isère, propriétaire des terrains, afin de pérenniser cette implantation. La DREAL a assisté le préfet de la Savoie pour conclure la négociation. ■



Voie de chargement des wagons d'autoroute ferroviaire



Chargement d'une citerne routière sur un wagon d'autoroute ferroviaire

Site classé du vallon du Clou

Le site du vallon du clou a été classé le 25 mars 2013 sur la commune de Sainte-Foy-en-Tarentaise. C'est un vallon d'altitude, perché à plus de 2000 m, consacré depuis des siècles à l'activité pastorale dont les traces historiques perdurent encore de nos jours.

Le site classé intègre le hameau du Monal, en contre-bas du vallon, dont l'architecture est remarquablement bien conservée. Cet ensemble est mis en valeur par l'arrière plan grandiose des glaciers du Mont Pourri, en Vanoise, dévalant le versant opposé de la haute vallée de l'Isère. La longue histoire glaciaire vallon du Clou a laissé des traces caractéristiques : glaciers, moraines, lacs... Une partie du fond du vallon héberge même une formation végétale rare : le "caricion bicolori atrocusca", végétation relictuelle de l'époque glaciaire. ■



Le vallon du Clou

Le programme d'action pour la prévention des inondations (PAPI) 2 Combe de Savoie

La DREAL s'est mobilisée aux côtés de la DDT73 et du SISARC pour le montage du PAPI 2 Combe de Savoie (25.8 M€), dont 72 % de participation de l'État : un contexte particulier du fait de la propriété État des digues et du lit de l'Isère. Un partenariat mis en place de manière volontaire avec l'Agence de l'Eau et EDF pour la gestion du lit de l'Isère dans le cadre plus global de l'étude sédimentaire qui invite à une gouvernance globale sur l'axe Isère. ■

Risques technologiques et miniers

En Savoie, on dénombre 7 établissements relevant du régime de l'autorisation avec servitude (sites Seveso seuil haut) devant faire l'objet d'un PPRT. À fin 2013, parmi les 7 PPRT prescrits, 4 ont été approuvés. Il s'agit d'EPC à Chignin, UGITECH à Ugine, TRIMET à Saint-Jean-de-Maurienne et LANXESS à Epierre. Pour les 3 PPRT restant à élaborer, l'année 2013 a été marquée par :

- la mise à l'enquête publique des PPRT de MSSA à Saint-Marcel et de TOTAL GAZ à Frontenex ;
- la mise en consultation auprès des personnes et organismes associés du PPRT d'ARKEMA à La Chambre ;
- la poursuite de la concertation avec les cofinanceurs pour aboutir à la signature des conventions nécessaires au financement des mesures foncières prévues par les PPRT de LANXESS, MSSA, TOTALGAZ et ARKEMA ;
- la signature le 13 décembre par le préfet de la Savoie d'un arrêté portant engagement de la part État (217 k€) au financement des mesures d'expropriation prévues par le PPRT de LANXESS.

Si les PPRT constituent la priorité au plan départemental, il convient de souligner le travail réalisé en 2013 sur l'élaboration des plans de prévention des risques miniers :

- approbation du PPRM de Voglans le 15 novembre ;
- réunions de travail avec les mairies et réunions publiques pour les deux autres PPRM devant être élaborés en Savoie : Aime-Macôt-la-Plagne et Les Chapelles. ■

Faits marquants 2013 du projet "RN90 Montgalgan"



Les travaux de l'opération « RN90 – Déviation rive gauche à Montgalgan » ont débuté le 18 mars 2013, au pied de la carrière de la Loyettaz.

Après seulement un mois de chantier, le 25 avril 2013, une paroi rocheuse de la carrière s'est en partie effondrée, occasionnant l'éboulement de 17 000 m³ de blocs rocheux. L'évènement n'a heureusement engendré aucun dommage corporel, mais une pelle a été en partie écrasée et reste immobilisée sous les éboulis.

En conséquence, l'organisation et le planning des travaux de la déviation ont été perturbés tout au long de l'année. Trois tirs de mine ont été réalisés, de façon à sécuriser définitivement la falaise, le dernier ayant eu lieu le 9 avril 2014. Cet évènement ne sera définitivement clos que lorsque les derniers repérages auront été réalisés par les géologues afin de s'assurer de la stabilité de la falaise, ce qui permettra de dégager les éboulis, la pelle et de rétablir complètement la circulation sur le chantier. ■

Haute-Savoie : les faits marquants 2013

Les chiffres clés de l'unité territoriale

❑ Installations classées pour l'environnement (ICPE) :

- Nombre d'établissements ICPE soumis à autorisation dans le département : **293**
 - dont nombre d'établissements industriels SEVESO : **1** seuil haut, **2** seuil bas
 - dont nombre d'établissements IPPC/IED (les plus gros émetteurs de polluants) : **28**
- Nombre d'inspections de terrain réalisées par la DREAL : **111**

❑ État d'avancement des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) :

- Nombre de PPRT à réaliser : **1**
- Nombre de PPRT approuvés : **1**

❑ Sites et sols pollués :

- Nombre de sites et sols pollués (source BASOL) : **107**
- Nombre d'inspections effectuées par la DREAL : **6**

❑ Contrôles techniques de véhicules :

- Nombre de centres de contrôle technique : **75** VL, **4** PL
- Nombre de visites de surveillance des centres de contrôle effectuées par la DREAL : **24**
- Nombre de supervisions de contrôles techniques de véhicules lourds : **35**
- Nombre de réceptions de prototypes en vue de la commercialisation d'une série de véhicules : **2** (pour Savoie + Haute-Savoie)
- Nombre de réceptions individuelles de véhicules : **821** (pour Savoie + Haute-Savoie).



La mise en œuvre du PPA de la vallée de l'Arve

Après une adoption du plan de protection de l'atmosphère (PPA) en février 2012, l'année 2013 a été consacrée à la mise en œuvre opérationnelle des différentes mesures, qui visent les différents secteurs d'émission : le résidentiel, les transports, l'industrie.

L'action phare de l'année est le lancement de l'opération fonds Air Bois. Le dispositif, lancé à mi-année, a permis d'apporter une subvention de 1000 € à plus de 500 résidents permanents de la vallée de l'Arve et procéder au remplacement des appareils de chauffage bois non performants.

À l'automne, des campagnes dans la presse et auprès des mairies ont également permis de rappeler l'interdiction de brûlage des déchets verts et d'écobuage, particulièrement impactante sur le taux de particules fines dans l'air.

En milieu industriel, une opération de contrôle des installations de combustion a permis d'inspecter toutes les chaudières relevant de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement, présentes sur le territoire du PPA. Des contrôles ont également été conduits sur les chaudières bois du secteur de la transformation du bois. Au total 18 sites ont fait l'objet d'une inspection approfondie dont 8 ont donné lieu à un arrêté de mise en demeure.

Dans le domaine des transports, une réduction des vitesses sur le secteur autoroutier a été activée au cours de la période hivernale et des flyers distribués aux péages autoroutiers lors des week-end de chassé-croisé de l'hiver pour informer sur cette mesure du PPA. ■



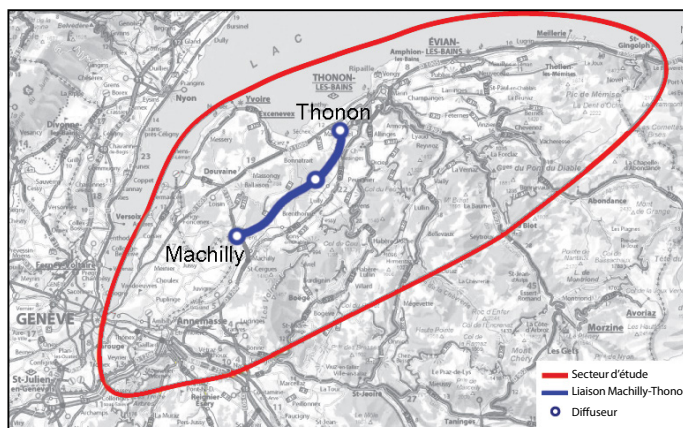
Site classé de la Dent d'Oche

Site classé de la Dent d'Oche

Dans le département de la Haute-Savoie, l'ensemble formé par la Dent d'Oche, les Cornettes de Bise et leurs abords a été classé en août 2013. Ce classement vient reconnaître la qualité de ces paysages de montagne des Préalpes lémaniques, ainsi que les richesses patrimoniales liées au pastoralisme (vallons d'alpage et chalets). Une inauguration du site classé a été organisée par la DREAL en novembre 2013 en présence du préfet de la Haute-Savoie, des quatre maires des communes concernées et des partenaires associatifs et socio-professionnels. ■

Désenclavement du Chablais : feu vert pour la phase « études » sur la section Machilly-Thonon

Le contexte de contraintes budgétaires fortes pour l'État ne permet pas la réalisation d'une route express hors péage entre Machilly et Thonon-les-Bains, dans le prolongement de la section Chasseurs – Machilly, dont les travaux sont en cours. Suite aux conclusions d'une étude de trafic conduite à l'automne 2013 par la DREAL avec le conseil général de la Haute-Savoie, le ministre des transports a donc décidé la réalisation par l'État des études et procédures pour l'aménagement d'une liaison autoroutière concédée. Ces études et procédures, qui seront engagées en 2014, se dérouleront sur plusieurs années jusqu'à la déclaration d'utilité publique des travaux et l'appel d'offres de concession. ■



Zoom sur le PPRT DPHS à Annecy

Le PPRT du dépôt pétrolier de Haute-Savoie (DPHS) a été approuvé le 8 avril 2011. Ce plan comprend des mesures foncières (quatre expropriations sur la commune d'Annecy et un délaissement sur la commune de Seynod) dont le coût total a été évalué par les services de France Domaine à 3,75 M€.

À la demande des différents financeurs, pour chaque commune, une convention de financement des mesures

foncières de ce PPRT a été préparée en début d'année 2013, selon la clé de répartition fixée par le code de l'environnement, soit 1/3 État, 1/3 exploitant, 1/3 collectivités. Un arrêté préfectoral portant consignation de sommes a par ailleurs été validé par la caisse des dépôts.

Au total, ce sont donc 1,25 M€ de crédits État qui ont été engagés en toute fin d'année 2013. ■

Au sein de la DREAL

Mise en place d'une écoute interne

La direction a lancé en 2013 une enquête interne auprès de l'ensemble des agents afin de :

- connaître et mesurer leur niveau de satisfaction/insatisfaction dans le cadre de leur travail et vis-à-vis du fonctionnement interne de la DREAL ;
- permettre à la DREAL d'engager des actions en fonction des réponses obtenues (démarche qualité d'amélioration).

516 réponses ont été reçues, soit un taux de participation de 67 %. La présentation des résultats a été faite lors de la journée des vœux de janvier 2014, avec l'ensemble des résultats accessibles sur le site intranet de la DREAL.

Cette enquête sera reconduite tous les ans afin de disposer d'un baromètre annuel d'évolution de la DREAL. ■

Bilan de la formation à la DREAL

En 2013, **2 570 journées de formation** ont été suivies par les agents de la DREAL, soit un ratio de 3,4 jours de formation par agent.

Ont notamment été mises en œuvre localement certaines actions de formation innovantes : sensibilisation à la communication inter-générationnelle, formations à l'anglais, journées d'accueil des nouveaux arrivants.

Des formations à la conduite éco-responsable (intégrant des mises en situation avant / après) sont proposées en interne à la DREAL (53 agents formés en 2013) mais aussi en interministériel (73 agents formés). ■

Marchés publics

L'unité marchés publics a instruit et notifié en 2013 :

- 21 marchés pour la DREAL ;
- 58 marchés pour la DIRCE ;
- 1 marché pour la DDT69.

Il s'agit pour l'essentiel de procédures formalisées nécessitant une instruction approfondie (exemple : projets d'infrastructures routières).

La DREAL s'est également dotée d'une directive commande publique, entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2013, afin d'optimiser l'usage des moyens dont elle dispose dans le cadre de ses achats, assurer l'exemplarité de l'État en matière de sécurité juridique et de développement durable, harmoniser les principes de mise en œuvre du code des marchés publics en son sein, et organiser un contrôle interne de la passation de ses marchés. ■

La gestion RH des agents de la DREAL

La gestion de proximité des 775 agents en poste à la DREAL s'est traduite notamment par :

- **4770** courriels reçus sur la boîte dédiée, avec 80% de réponses fournies dans les 2 jours ouvrés ;
- la mise en place de réunions d'informations aux agents (5 en 2013) ;
- la gestion des différentes demandes de mobilité : 209 postes publiés, 95 mutations entrantes, 48 mutations sortantes, 31 mutations internes, 29 départs à la retraite ;
- **329** visites médicales pour des agents DREAL. ■

Informatique : mise en place d'ateliers, renforcement de la sécurité

Depuis 2013, l'unité informatique propose une assistance sous la forme d'ateliers tous les premiers lundis de chaque mois, afin de résoudre les problèmes informatiques ou bureautiques rencontrés par les agents de la DREAL.

Pour préparer l'arrêt de la maintenance du système d'exploitation Windows XP en avril 2014 et faire face aux failles de sécurité qui ne seront plus corrigées, l'unité informatique change depuis 2013 le système d'exploitation des ordinateurs en le remplaçant par Seven.

Par ailleurs, elle a également mise en place en 2013 un nouvel antivirus, la licence du précédent étant arrivée à expiration.

Enfin, pour renforcer la sécurité informatique du travail nomade, les nouveaux portables sont maintenant « cryptés ». Ce chiffrement rend les données illisibles lors de la perte ou le vol de micros portables. ■

Une nouvelle machine à reprographier

L'atelier de reprographie de la DREAL s'est doté d'une machine plus performante, qui lui permet d'effectuer en interne une grande partie des travaux qui étaient externalisés précédemment. ■



Sur le périmètre de la zone de gouvernance

40 entretiens de carrière sur la zone de gouvernance



Un agent de la DREAL assure la fonction de conseiller mobilité carrière. Ses missions consistent à recevoir les agents qui souhaitent faire un point sur leur parcours professionnel. Il leur apporte des informations sur les concours, les promotions et les dispositifs existants liés à leur carrière. Il permet enfin de les orienter, si besoin est, vers d'autres acteurs du ministère.

En 2013, 40 agents ont bénéficié de ce dispositif. ■

Prestations comptables : mise en service de l'usine de numérisation

Le centre de prestations comptables mutualisées (CPCM) s'est engagé en partenariat avec la DDFIP de l'Ain depuis le 1er juillet 2013 dans une démarche de numérisation / dématérialisation des factures.

Le fournisseur envoie à l'usine de numérisation basée en Mayenne ses factures, le concentrateur de l'usine effectue des contrôles et les transmet directement dans l'outil CHORUS qui génère automatiquement des demandes de paiement préenregistrées avec les pièces jointes. Le CPCM après rattachement du service fait peut procéder à la validation de ces demandes de paiement avant transmission au comptable pour prise en charge et paiement.

Depuis le démarrage de cette expérimentation environ 2 000 factures ont été numérisées.

La dématérialisation va permettre des gains financiers, des gains de temps ainsi que des gains environnementaux, et permettra l'amélioration de la relation services de l'État/fournisseurs, avec une traçabilité dans l'outil CHORUS. ■

Diagnostic RH pour le futur DSR

L'actualisation du document stratégique régional (DSR) 2014 doit permettre de définir une politique régionale en matière de ressources humaines au niveau de la zone de gouvernance. À partir des enjeux en matière de gestion prévisionnelle des RH d'ici à 2016, un diagnostic prospectif a permis de réaliser une analyse (cartographie des effectifs, projection des départs, impact des réformes) qui constitue un élément de réflexion dans le cadre de la refonte du DSR. ■

Création du réseau d'accompagnement et de conseil en réorientation professionnelle

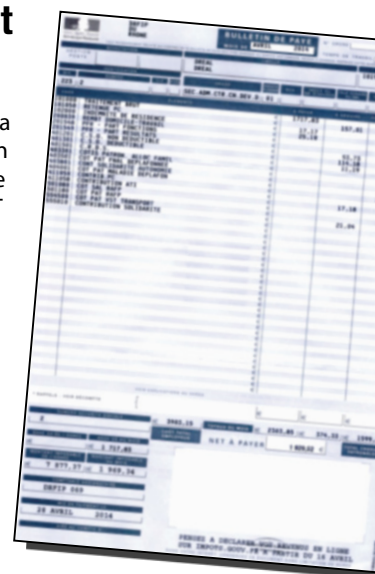
Dans le cadre de la réforme de l'application du droit des sols (ADS) et de l'appui technique pour des raisons de solidarité en matière d'aménagement du territoire (ATESAT), un réseau d'accompagnement et conseil en réorientation professionnelle a été créé en juillet 2013. Ce réseau, animé par la DREAL, est constitué de représentants ressources humaines des DDT et traite de manière spécifique de l'accompagnement des agents impactés par ces réformes. Ses membres ont notamment bénéficié de formations sur la conduite d'entretiens et un espace collaboratif a été mis en place afin d'échanger sur les bonnes pratiques. ■

La gestion de la paie et des retraites

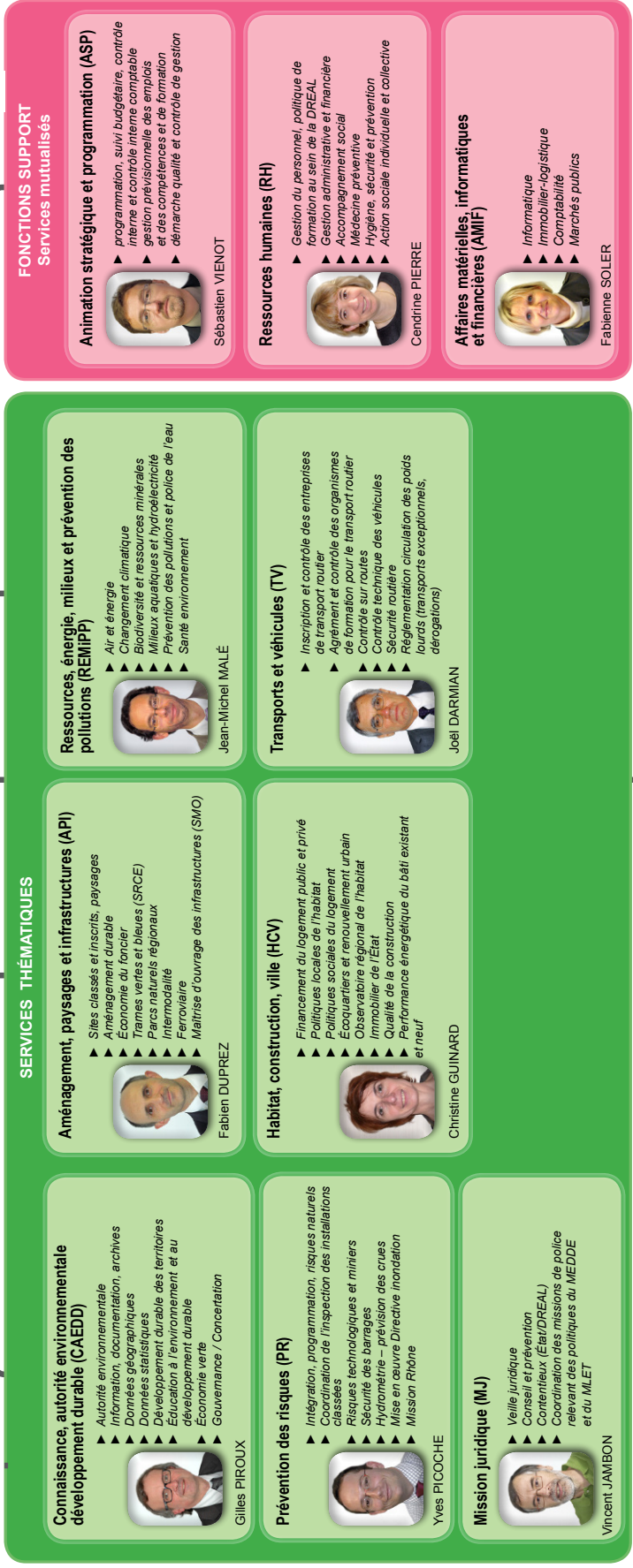
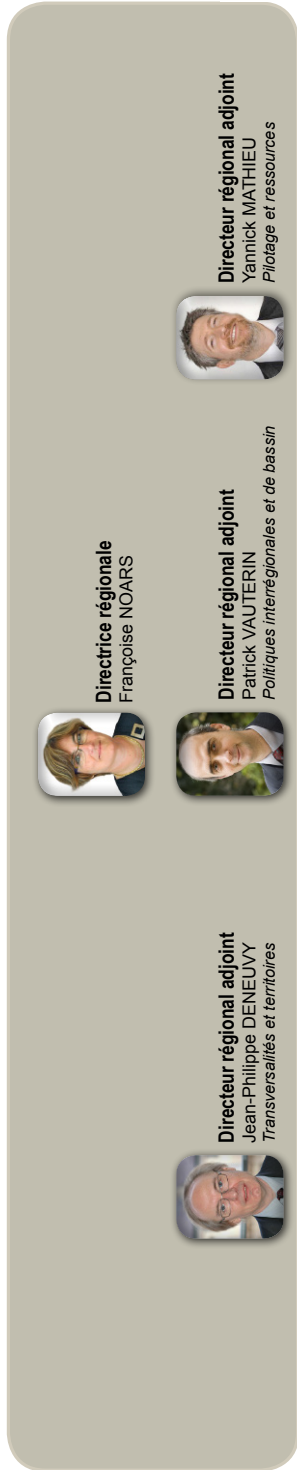
Le pôle support intégré de la DREAL (PSI) s'occupe de la gestion administrative et financière de nombreux agents du MEDDE/MLET en région (les 8 DDT, la DIRCE, la DREAL, ...).

En chiffres clés, son activité 2013 peut être traduite par :

- **3 981** agents à gérer ;
- **55 024** mouvements de paie sur l'année ;
- **378** dossiers de retraite à traiter ;
- **158** instructions de dossiers de départ à la retraite effectif. ■



Organigramme de la DREAL Rhône-Alpes



Glossaire

A	ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
	ANAH	Agence nationale de l'habitat
	APORA	Association des entreprises de Rhône-Alpes pour l'environnement industriel
	ARS	Agence régionale de santé
	ATEN	Acteurs territoires espaces naturels
B	BASOL	Base de données sur les sites et sols pollués ou potentiellement pollués
	BRGM	Bureau de la recherche géologique et minière
C	CEREMA	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
	CGEDD	Conseil général de l'environnement et du développement durable
	CODERST	Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
	CPER	Contrat de plan État-région
D	DDFIP	Direction départementale des finances publiques
	DDI	Directions départementales interministérielles (DDT, DDCS/PP, DDPP)
	DDPP	Direction départementale de la protection des populations
	DDT	Direction départementale des territoires
	DIRCE	Direction interdépartementale des routes Centre-Est
	DRAAF	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
	DSR	Document stratégique régional
	F	FEDER
FNTR		Fédération nationale des transports routiers
I	ICPE	Installation classée pour la protection de l'environnement
	IPPC	Integrated pollution prevention and control
M	MAAF	Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
	MEDDE	Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie
	MERP	Ministère de l'économie, du redressement productif et du numérique
	MFP	Ministère des finances et des comptes publics
	MIGT	Mission d'inspection générale territoriale
	MLET	Ministère du logement et de l'égalité des territoires
P	PAPI	Programme d'actions de prévention des inondations
	PPA	Plan de protection de l'atmosphère
	PPRM	Plan de prévention des risques miniers
	PPRT	Plan de prévention des risques technologiques
	PRSE	Plan régional santé environnement
S	SDAGE	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
	SGAR	Secrétariat général aux affaires régionales
	SISARC	Syndicat mixte de l'Isère et de l'Arc
	SPC	Service de prévision des crues
	SPIRAL	Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles et des risques dans l'agglomération lyonnaise
	SPPPY	Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions et des risques dans la région grenobloise
	SRCAE	Schéma régional climat air énergie
	SRCE	Schéma régional de cohérence écologique
	STRMTG	Service technique des remontées mécaniques et des transports guidés
	SYMADREM	Syndicat mixte interrégional d'aménagement des digues du delta du Rhône et de la mer
U	UT	Unité territoriale

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Rhône-Alpes
69453 Lyon cedex 06
Tél. 04 26 28 60 00
www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr